L'empêcheur de croire en rond

Golias HEBDO 787

16ème année - semaine du 12 au 18 octobre 2023 - 2 €

AVANT-SCÈNE > 2

Schizophrénie vaticane

DÉCRYPTAGE

FOCUS > 16

« Laudate Deum » : François crie au feu

Rebondissement dans l'affaire Rupnik

A quoi joue le pape ?

SOCIÉTÉ > 10

L'École à l'épreuve des Dérèglements des Ressources humaines

INTERNATIONAL > 15

Les leçons de la guerre entrre Israël et le Hamas

Golias Hebdo n° 787 semaine du 12 au 18 octobre 2023

Affaire Rupnik : schizophrénie vaticane

Dans une France catholique mobilisée par le proche voyage du pape François à Marseille (22-23 septembre), l'événement est passé inaperçu. Le 18 septembre, un communiqué du vicaire du diocèse de Rome dont le pape est l'évêque, tendait à « blanchir » le père Marko Rupnik pourtant « estimé coupable » d'une quarantaine d'agressions sexuelles, abus psychologiques et spirituels sur des religieuses, déjà sanctionné par l'ordre jésuite auquel il appartient.

C'est un nouveau rebondissement dans une affaire où le célèbre mosaïste, auquel on doit les aménagements récents de la façade de la basilique du Rosaire à Lourdes, semble bénéficier de la protection personnelle du pape François. Un renversement de situation qui consolide le doute sur sa détermination à faire de la lutte contre les abus et agressions dans l'Eglise, une réelle priorité de son pontificat.

Un mosaïste jésuite de renom

Jésuite slovène et mosaïste, Marko Rupnik jouit depuis plusieurs décennies d'une renommée internationale. Jean-Paul II, déjà, lui avait confié la rénovation de la chapelle Redemptoris Mater au sein même des appartements privés du palais pontifical au Vatican. En 2008, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire des Apparitions de 1858, étaient inaugurées à Lourdes les mosaïques qui illustraient, sur la façade de la basilique du Rosaire, les « nouveaux » mystères lumineux proclamés quelques années plus tôt par le pape Wojtyla[1]. On trouve les œuvres de Rupnik à Fatima, Washington... En 2017, le diocèse de Versailles annonçait que le directeur de l'atelier d'art religieux du Centre Aletti, à Rome, Mario Rupnik, avait été retenu pour la conception et la décoration d'une nouvelle église Saint-Joseph-le-Bienveillant à Montigny-le-Bretonneux. Commande annulée par le diocèse dès la sortie de l'affaire. Sauf que le ver était déjà dans le fruit...

L'image d'un prédateur

En 2015, on le sait aujourd'hui, Marko Rupnik agresse sexuellement une femme en confession avant de lui donner l'absolution. La victime se confie, trois ans plus tard, aux pères jésuites. Les premières sanctions tombent cette même année 2018 : interdiction de confesser et d'accompagner spirituellement des femmes. En 2020, Marko Rupnik est démis des fonctions qu'il occupait depuis vingt-cinq ans à la tête du Centre Aletti. De son côté, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi, que préside le cardinal Ladaria, en charge de ces dossiers sensibles, reconnaît qu'il y a bien eu « absolution du complice »[2]. Selon le droit canonique, une excommunication automatique est signifiée à l'intéressé... avant d'être levée un mois plus tard dans des circonstances restées obscures, qui, depuis lors, nourrissent bien des soupçons.

A ce stade, rien n'a filtré. Le secret des procédures ecclésiastiques a bien fonctionné. Il faudra attendre les révélations de la presse italienne, en décembre 2022, sur la « deuxième affaire Rupnik ». Celles-ci portent sur des agressions sexuelles et des abus psychologiques et spirituels commis, dans les années 1980-1990, sur neuf religieuses d'un couvent de Ljubljana (Slovénie) dont le prêtre mosaïste était le conseiller spirituel. Les témoignages dont la presse fait état ont été recueillis sur place en 2021 par un évêque auxiliaire de Rome, lui-même jésuite, après que l'Ordre a été alerté par une victime. On apprend alors que les jésuites ont aggravé les sanctions (interdiction de prêcher des retraites et de diriger des exercices ignatiens...) sans parvenir toutefois à obtenir du Dicastère pour la Doctrine de la Foi la levée de la prescription. Il n'y aura donc pas de procès canonique.

Protections au plus haut sommet

Dans ce genre d'affaire, rien de plus éclairant que la chronologie des faits, au risque de la répétition. Dans les années 1980-1990 des agressions multiples ont lieu à Ljubljana. Dès 1994, une victime informe le Vatican, qui « sait », à cette date. L'année suivante (1995), Marko Rupnik est « expulsé » de la communauté Loyola de Ljubljana. A Rome, il s'installe dans ses fonctions de directeur du Centre d'art Aletti, où il reprend ses agressions[3]. En 2018 une première victime de cette période « romaine » se fait connaître, ce qui, nous l'avons dit, conduit en 2020 à son excommunication - restée secrète - puis à la levée de cette sanction ultime un mois plus tard. Entre ces deux dates, Rupnik a prêché la retraite de Carême au Vatican ! En 2021, saisis par une victime de la période slovène, les jésuites diligentent une enquête à Ljubljana où ils découvrent l'ampleur des agressions. La presse italienne les révèle au grand jour en décembre 2022. C'est le « début » de l'affaire Rupnik.

Les jésuites rendent alors publiques les sanctions successives prises par eux à son égard, dont l'interdiction de toute activité artistique publique, mais également l'excommunication éclair de 2020 (levée car l'intéressé aurait reconnu les faits et se serait repenti sincèrement) et la décision finale du Dicastère de la Doctrine de la Foi de ne pas engager de procès canonique pour cause de prescription. Parallèlement, les jésuites lancent un appel à témoignage qui portera ses fruits. En juin 2023, refusant de quitter le Centre Aletti (où il réside), comme le lui ordonnent ses supérieurs, Marko Rupnik est exclu de la Compagnie de Jésus pour motif de désobéissance. On évalue à une

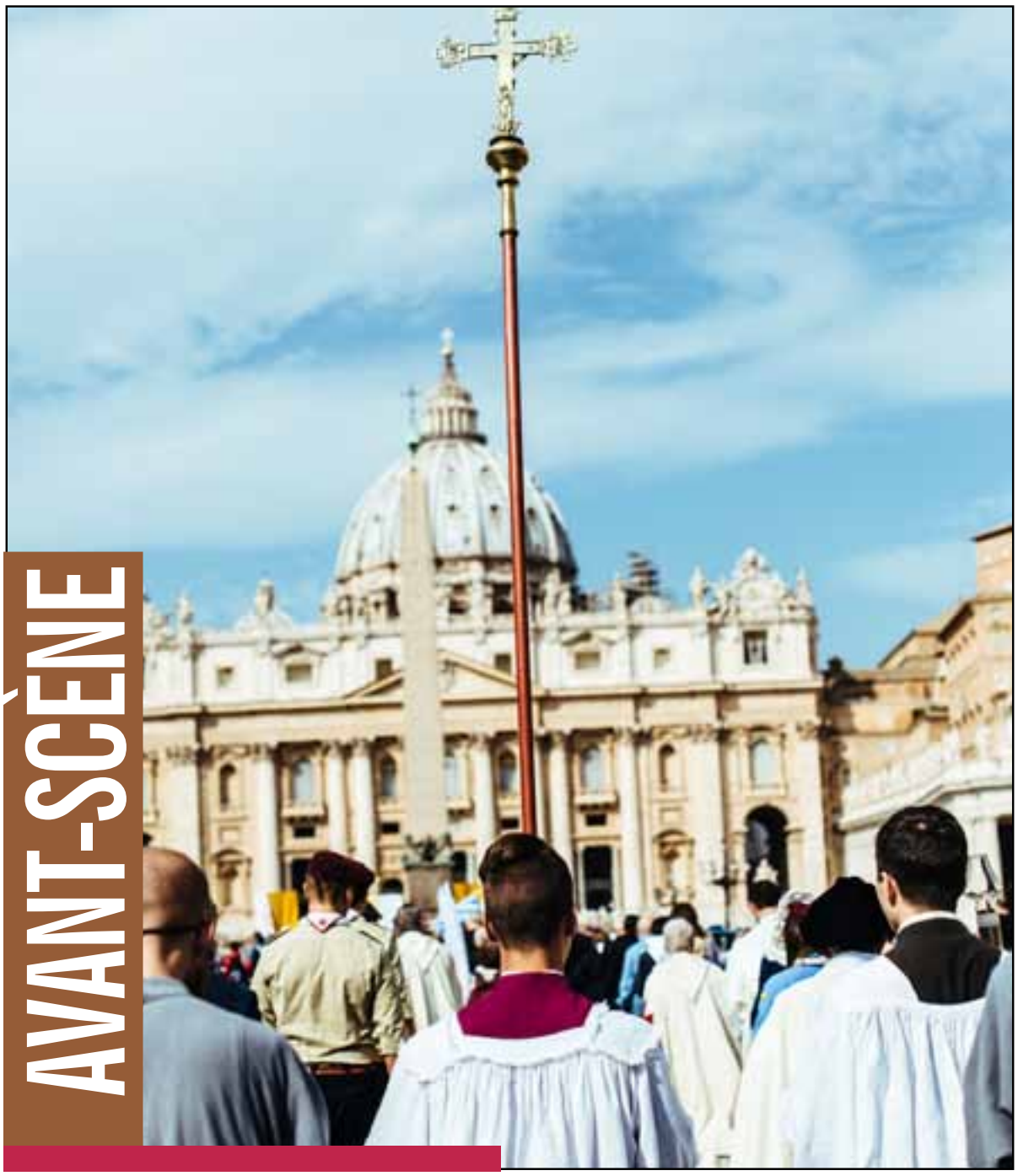

ecapoferri © 123RF.com

quarantaine le nombre de ses victimes. A ce jour il est toujours en place...

Quand le vicaire du diocèse de Rome...

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le dernier événement en date : la publication, le 18 septembre 2023, du communiqué du cardinal Angelo De Donatis, vicaire du diocèse de Rome dont l'évêque est le pape lui-même. Rendant compte de la visite canonique ordonnée auprès du Centre Aletti, il écrit à propos du rapport qui lui a été remis par le Visiteur en juin : « *Il ressort clairement de ce rapport qu'il existe une vie communautaire saine au sein du Centre Aletti, exempte de tout problème particulier.* » Ce qui laisse les connaisseurs du dossier assez perplexes. On peut supposer qu'à la date de la visite canonique, durant le printemps 2023, ne demeuraient dans les lieux que celles et ceux qui étaient restés inconditionnellement attachés à Rupnik, soudés dans un même sentiment d'être les « victimes » (martyrs) d'un complot. Signe à l'époque passé inaperçu : quelques jours plus tôt, le pape François avait reçu en audience Maria Campatelli, ancienne religieuse de la Communauté de Loyola à Ljubljana et directrice du Centre Aletti depuis 2020, à la suite de Rupnik.

... désavoue les jésuites

C'est la suite du communiqué du cardinal Angelo De Donatis qui, pour beaucoup, fait figure de provocation : « *Le Visiteur a également examiné consciencieusement les principales accusations portées contre le Père Rupnikt* (...) *Sur la base de l'abondant matériel documentaire étudié, le Visiteur a pu constater et donc signaler des procédures gravement anormales, dont l'examen a fait surgir des doutes fondés concernant la demande d'excommunication elle-même.* »

... et le préfet de la Doctrine de la Foi

Il n'y aurait donc jamais eu, de la part de Marko Rupnik, la moindre absolution donnée à une religieuse sexuellement agressée par lui, malgré les témoignages convergents recueillis par les pères jésuites et le Dicastère pour la Doctrine de la Foi lui-même. Atteint par la limite d'âge, le cardinal Luis Ladaria Ferrer quittait son poste à la tête du Dicastère le 1er juillet 2023, et si l'on en croit le site particulièrement bien informé *Il Sismografo,* le cardinal avait souhaité, au-delà de l'excommunication de Marko Rupnik, son renvoi de l'état clérical. Ce dernier se trouve donc ouvertement accusé et désavoué.

Victimes entre scandale et désarroi...

Quelques heures après la publication du communiqué du cardinal Angelo De Donatis, vicaire du diocèse de Rome, le 18 septembre 2023, cinq victimes de Marko Rupnik disent leur « désarroi » et le « scandale » dans une lettre adressée au pape François. Evoquant l'audience papale et le communiqué, elles écrivent : « *Dans ces deux événements, qui ne sont pas accidentels, même dans leur succession dans le temps, nous observons que l'Église ne se soucie pas des victimes et de ceux qui cherchent la justice. La tolérance zéro sur les abus dans l'Église n'était qu'une campagne de publicité, qui n'a été suivie que par des actions souvent secrètes, qui ont plutôt soutenu et couvert les auteurs d'abus.* (...) *En fin de compte, il n'y a pas de place dans cette Eglise pour ceux qui se souviennent de vérités inconfortables.* »

Cerise sur le gâteau : on apprenait dans la foulée, à quelques jours de la visite du pape François à Marseille, la décision du cardinal Ladaria de ne pas participer au Synode sur la synodalité qui s'ouvrira le 4 octobre, où il figurait parmi les personnalités désignées par le pape lui-même. Manifestation de défiance de l'ancien préfet du Dicastère de la Doctrine de la Foi à l'égard du processus synodal ou signe d'exaspération au regard de la remise en cause de la procédure qu'il avait conduite dans l'affaire Rupnik ?

Fin décembre 2022, en amont de ces derniers rebondissements, la journaliste Youna Rivallain publiait, sur le site de *La Vie*, un dossier récapitulatif parfaitement documenté : « *Si la question des agressions sexuelles sur mineurs est désormais évoquée, celle des agressions sur majeurs reste un angle mort de la réflexion globale de l'Église sur la lutte contre les violences sexuelles.* » Ce qui conduisait, il y a peu, le lanceur d'alerte Yves Hamant à demander, sur cette question spécifique, la création d'une commission indépendante Ciase 2. L'enquête de *La Vie* se terminait sur cette réflexion de l'historienne italienne Lucetta Scaraffia dans *La Stampa* : « *L'affaire Rupnik révèle cruellement à quel point les hiérarchies ecclésiastiques ont du mal à comprendre le problème des abus sexuels à l'encontre des religieuses.* (...) *Pour l'institution ecclésiastique, l'abus sexuel sur des femmes adultes, comme les religieuses, n'existe pas : ces cas sont catalogués comme des transgressions sexuelles commises par les deux parties, parce que, selon une conception absurde du plaisir sexuel encore en vigueur dans la hiérarchie catholique, on suppose toujours que les victimes de l'abus ressentent aussi du plaisir, et deviennent ainsi complices de la violation du sixième commandement.* »

Ce nouveau pataquès se surajoute à quelques autres, comme l'audience accordée par le pape François à la communauté des Béatitudes à l'occasion de son cinquantième anniversaire, alors même qu'en France de graves accusations ont été rendues publiques. On peut également évoquer le refus romain de se contenter de suspendre les entrées de novices dans les communautés à problème. Ou encore l'incompréhensible maintien, même provisoire, de Michel Santier comme évêque de Créteil après sa démission dont le Vatican connaissait les raisons, et le cafouillage autour le cardinal Ricard chargé début 2022 par Rome de prendre la gouvernance des Foyers de Charité, accusés de nombreux abus sexuels et spirituels. Désormais, après sa propre mise en cause, le cardinal Ricard est autorisé à célébrer dans le diocèse où il s'est retiré, alors que l'évêque résident dit ne pas vouloir l'accueillir... Tout cela interroge sur la volonté réelle du pape François d'éradiquer de l'Eglise le fléau des abus. L'interrogation n'est pas nouvelle. Je la formulais déjà, sur ce blog, à propos de la pédocriminalité, en 2017 puis en 2018. Plus récemment à propos de la non réception par le pape François de la Commission Sauvé, dont les évêques de France et les supérieurs majeurs des congrégations religieuses ont pourtant courageusement validé le contenu et les recommandations. Le Vatican serait-il devenu schizophrène ?

La tentation de tourner la page

A Marseille les 22 et 23 septembre, on le sait, le pape François entendait consacrer la totalité de son message à l'enjeu de la Méditerranée. En faisant volontairement l'impasse sur les questionnements qui traversent l'Eglise catholique en France. Je m'en suis étonné, au prix de l'incompréhension de certains. Le jour même de sa venue, je lisais sur les réseaux sociaux, sous la signature de David Roussy (ancien directeur de communication dans l'Eglise) : « *Jésus revient dans les victimes d'abus de la part de l'Eglise, autant que dans les victimes d'abus de notre monde ultra-libéral. On ne peut combattre l'un sans combattre l'autre. Tant que le pape n'entérine pas le rapport de la CIASE, Jésus reste rejeté par cette génération, qu'il soit migrant perdu en mer ou enfant perdu dans les plis d'une soutane.* »

Sans doute le choix du pape François de centrer son propos sur les migrants en a-t-il renforcé la cohérence et - souhaitons-le - l'efficacité. Mais au détriment d'un autre visage de la charité et de la vérité. Avec le risque que la liesse légitime du Stade Vélodrome ne soit interprétée par certains comme l'entrée dans une ère nouvelle de « tressaillement », dont la dynamique salvatrice justifierait de tourner enfin la page des scandales qui nous accablent, laissant les victimes à la bienveillance des deux organismes de reconnaissance-réparation mis en place par la Conférence des évêques de France et la Conférence des religieux et religieuses de France.

Que faire de l'œuvre de Marko Rupnik ?

Faut-il conserver en l'état, déposer en un lieu discret ou même détruire l'œuvre d'un prêtre reconnu coupable d'agressions voire de crimes sexuels ? Le débat est largement engagé dans la communauté catholique. Certains font valoir que la qualité intrinsèque de l'œuvre de Marko Rupnik est indépendante des turpitudes de son auteur. Et que, par exemple, les mosaïques qui ornent la façade de la basilique du Rosaire à Lourdes pourraient rester en place, moyennant un travail d'information du public sur tous les supports de documentation consacrés à l'œuvre. Certains plaident l'inverse, avec cet argument avancé par une victime de Marko Rupnik qui a quitté la communauté slovène en 1994 : « *Son obsession sexuelle n'était pas fortuite, mais profondément liée à sa conception de l'art et sa conception théologique.* » D'autres font valoir que si Marko Rupnik était incontestablement l'inspirateur de son œuvre, la réalisation concrète des mosaïques était le travail de dizaines de « petites mains », parmi lesquelles nombre de ses victimes sont légitimes à demander le retrait d'une œuvre qui est aussi la leur et rappelle leur calvaire. C'est la position du théologien Arnaud Join-Lambert dans une tribune de *La Croix*. A Lourdes, le Conseil d'orientation des sanctuaires s'est saisi de la question le 27 mars 2023. ❐ **Golias en partenariat avec Cath'lib, blog de René Poujol, journaliste, citoyen et « catho en liberté »**

1. La trilogie traditionnelle du Rosaire porte sur les mystères joyeux, douloureux et glorieux. A Lourdes, ils sont illustrés par des mosaïques à l'intérieur même de la basilique. Lorsque Jean-Paul II y adjoignit les mystères lumineux, il fallait trouver une place. Ce fut la façade de la basilique Notre-Dame-du-Rosaire où on peut les voir.

2. Il faut déjà souligner le décalage du code de droit canonique pour lequel la victime d'un prêtre est considérée comme étant dans une situation de complicité avec son agresseur.

3. Parmi lesquelles une religieuse française : sœur Samuelle Chéron. Voir son portrait et le récit de sa « rencontre » avec Rupnik, par Sophie Lebrun dans *La Vie* du 6 avril 2023.

Une réhabilitation sur le dos des victimes

Aura-t-on voulu, en haut lieu, faire dire et faire savoir que le dossier Rupnik était refermé et qu'il serait convenable de ne plus en parler ? L'argument d'autorité dans toute sa force, mais qui cache mal une faiblesse, le même qui avait été essayé au Chili, jusqu'à provoquer le drame qui fut salutaire. Dans le cas qui nous occupe, cela a bien semblé devoir marcher. Les vives protestations issues de tous les côtés témoignent de la révolte, mais aussi du désarroi ressenti. Et voici qu'il est bien possible, finalement, que ça ne fonctionne pas. Comme au Chili, cette affaire en percute une autre, voire plusieurs autres. Des forces extérieures se sont mises en marche, au moment crucial où le Synode ouvre son Assemblée. Au moment aussi qui a été voulu solennel, où François crée trente nouveaux cardinaux.

Malgré la gravité des faits qui lui étaient imputés, Marko Rupnik coulait des jours heureux : il vaquait à ses occupations, d'abord en enfreignant les mesures disciplinaires imposées par les jésuites, puis tout simplement en homme libre, quand il a été exclu de la Compagnie de Jésus qui, sous couvert de sanction, s'était débarrassée d'un sujet encombrant. A part cet épisode, traité discrètement, on en parlait le moins possible : une affaire qui s'étouffait lentement… En divers endroits qu'il avait décorés de ses mosaïques, on s'interrogeait : allait-on les garder ou les détruire ? Mais rien ne bougeait.

Le 15 septembre 2023, le pape François reçoit, et le fait savoir, Madame Maria Campatelli, directrice de Centre Aletti, soutien indéfectible de Rupnik. Il fait diffuser une photo qui montre un entretien paraissant chaleureux dans le bureau officiel du Palais apostolique du pape : une rencontre savamment médiatisée qui a choqué. Le 18 du même mois, c'est le vicariat du diocèse de Rome, sous la responsabilité du cardinal Angelo De Donatis (un ami de Rupnik), qui lance un énorme pavé : rien que de très sain au centre Aletti. C'est une réhabilitation pour Rupnik. Comme toujours, l'institution et, en l'espèce, un de ses monstres sacrés, se « sauve » au détriment des victimes dont la vie a été broyée. Les protestations fusent, mais on craint que la loi de la monarchie absolue ne s'impose.

Arrive ce qui devait arriver : une organisation internationale de défense des victimes, Ending Clergy Abuse, créée en 2018 au Chili pendant le voyage du pape, attaque sur des faits qui se sont produits en Argentine en s'appuyant sur de solides supports. Des faits que Jorge Mario Bergoglio ne pouvait ignorer, et dont l'un concerne personnellement le (nouveau) cardinal Fernandez qui vient d'être nommé préfet du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, sous les fenêtres duquel des protestations ont eu lieu. Ending Clergy Abuse en appelle directement au synode mais ne s'arrêtera pas là. La conjonction des affaires et le caractère international qu'elles pourraient prendre vont-ils changer la donne ? ❐ **Golias**

ÉDITORIAL

nataliakopyltsova © 123RF.com

Rebondissement dans l'affaire Rupnik

Le protégé du pape

Régine et Guy Ringwald

Par ses immenses mosaïques, Marko Ivan Rupnik aura marqué nombre de sanctuaires mariaux de par le monde. Il aura été l'ami de trois papes. Il est chez lui à Rome et au Vatican, membre ou conseiller d'au moins trois dicastères. Il est considéré comme un grand maître spirituel, donne des conférences, anime des séminaires, prêche des retraites, même à la Curie. Après avoir fondé en Slovénie, son pays d'origine, une congrégation avec Ivanka Hosta, il fondera à Rome le Centre Aletti : c'est là qu'il fera composer ses mosaïques au sein d'une communauté de vie consacrée. La protection dont il semble bénéficier, malgré des abus sexuels et spirituels, pourrait marquer la fin de la tolérance zéro annoncée par le pape François. Plus grave, c'est toute l'institution qui est ébranlée dans ses fondements. Comme pour en rajouter, le site web du Synode sur la synodalité est sous le feu des critiques, en faisant la promotion des œuvres de Marko Rupnik qui continuent d'être mises en avant par la Curie et les bureaux du Vatican[1].

© Cris'Créa

En décembre 2022, surgissait l'affaire Rupnik[2] : trente ans d'abus sexuels pieusement cachés, des révélations poignantes de religieuses sur ce qu'elles avaient subi, une dissimulation qu'on dirait concertée entre les jésuites (Rupnik est - ou plutôt était - jésuite) et le Vatican. Les réactions des jésuites ne parviennent pas à masquer qu'ils sont pris par surprise, un modèle de ce qu'il ne faut pas faire en communication. Ils finissent par admettre que Rupnik a bien fait l'objet d'une excommunication, puis qu'il est pour cette raison l'objet de restrictions dans son activité et même dans ses déplacements. Restrictions qu'il n'observera jamais.

Le Dicastère pour la Doctrine de la Foi conclut qu'il y aurait bien matière à poursuites mais classe l'affaire pour prescription : les faits dont elle est saisie à ce moment remontent aux années 1990 et les religieuses victimes qui s'expriment étaient majeures au moment des faits. Cette décision de classement est discutée et le reste encore aujourd'hui. Quant à l'excommunication que nous venons de citer, elle concerne, non pas les abus sexuels et l'emprise sur les consciences, dont Rupnik est accusé, mais l'absolution qu'il a donnée en 2015 à une novice avec laquelle il avait eu des relations sexuelles : « absolution du (dans ce cas de « la ») complice », un crime au regard du droit canon. Mais tout rentre dans l'ordre pour Rupnik, l'excommunication, prononcée en mai 2020, est levée deux semaines plus tard. On s'interroge, encore aujourd'hui, sur l'origine de la levée l'excommunication. Normalement, elle est du ressort du pape. Le Dicastère pour la Doctrine de la Foi, dirigée par Luis Ladaria Ferrer, un jésuite lui aussi, aurait-elle levé deux semaines plus tard la mesure qu'elle venait de prononcer ? On dit et on fait dire que Rupnik se serait repenti. Aucun écho public d'un tel repentir.

Reste à dire un mot d'Ivanka Hosta, car nous venons d'en avoir des nouvelles. Après avoir codirigé la Congrégation de Loyola qu'ils avaient fondée ensemble, Marko Rupnik et Ivanka Hosta se sont vivement opposés, et c'est alors que Rupnik est parti pour Rome. Ivanka a ensuite imposé à la Congrégation une forme de répression très violente, jusqu'à l'intrusion dans les consciences. Elle a fait l'objet, en juin dernier, d'une mesure disciplinaire. Exilée au Portugal, elle a interdiction de communiquer avec ses anciennes sœurs de Loyola et… l'obligation d'un pèlerinage une fois par mois pendant un an afin de prier pour « *les victimes du comportement du Père Rupnik et pour toutes les religieuses de la communauté de Loyola* ».

Le calme avant la tempête

Quant au nombre des victimes, avouons que nous n'avons pas connaissance d'un nombre fiable, ni même d'un chiffre précis. Selon une de deux premières personnes à avoir parlé, dite Sr. Anna, une vingtaine de sœurs auraient été victimes au sein de la Congrégation Loyola, « *beaucoup* » selon une autre, neuf selon l'enquêteur envoyé par la Compagnie de Jésus, l'évêque auxiliaire de Rome lui aussi jésuite, Daniele Libanori, pour lequel les dires des plaignantes étaient plausibles. Depuis les premières révélations, d'autres se seraient exprimées, de sorte qu'on parle aujourd'hui d'une vingtaine de victimes. Il faut tenir compte du fait que certaines victimes (comme dans toutes les affaires d'abus) ne veulent pas en parler, que celles qui se sont plaintes ont jusqu'ici gardé l'anonymat, et qu'une grande discrétion, pour ne pas dire plus, règne sur cette affaire… jusqu'à ces jours derniers.

Après l'émotion soulevée par la révélation des agissements de Marko Rupnik, en décembre 2022, on peut dire qu'un maximum de discrétion a entouré l'affaire. L'intéressé lui-même ne se manifestait pas, aucune information réelle sur son devenir, les autorités qui devaient traiter son cas en faisaient le moins possible. La presse internationale suivait les faibles soubresauts, manifestait sporadiquement une certaine impatience. Ces quelques mots paraîtront lénifiants au lecteur de Golias. Mais ce qui est lénifiant, c'est plutôt la façon dont le cas a été traité, ou plutôt ne l'a pas été. Ce n'est pas si anodin qu'il y paraît, si on considère le caractère véritablement scandaleux de ce qui est reproché à Rupnik.

Pas de problème au Centre Aletti…

Deux récentes initiatives pourraient faire bouger les choses, peut-être un peu involontairement.

Premier acte : le 15 septembre 2023, l'agenda quotidien du pape fait état d'une rencontre avec Maria Campatelli, au siège apostolique, dans le bureau où il reçoit les « grands de ce monde ». Une photo est diffusée, montrant Mme Campatelli en face du pape : « *Un geste* (jugé) *volontaire qui porte un message.* »[3] Car Mme Campatelli dirige le Centre Aletti, où Marko Rupnik tenait son atelier. Elle a collaboré étroitement avec lui, le soutient sans faiblir, considérant qu'il est persécuté, accusé à tort de crimes en série perpétrés sur des religieuses pendant une trentaine d'années.

Deuxième acte : le 18 septembre 2023, le Vicariat du diocèse de Rome (quelque chose comme le vicaire général d'un diocèse dont l'évêque s'appelle François) publie un communiqué sur la conclusion d'une visite

suite page 6

canonique du Centre Aletti. Stupeur ! Au Centre Aletti, il ne se passe rien. Le « visiteur », un certain Giacomo Incitti, professeur de droit canonique[4] qui aurait opéré de janvier à juin, estime qu'« *au sein du Centre Aletti, la vie communautaire est saine et exempte de problèmes critiques* ». Il constate : « *Les membres du Centre Aletti, bien qu'aigris par les accusations reçues et la manière dont ils ont été traités, ont choisi de garder le silence - malgré la véhémence des médias - pour garder leur cœur et ne pas prétendre à l'irréprochabilité pour se poser en juge des autres.* » Saluons donc leur grandeur d'âme. Mais il y a encore autre chose dans le communiqué du Vicariat : « *Le Visiteur a également dûment examiné les principales accusations portées à l'encontre du p. Rupnik, en particulier celle qui a conduit à la demande d'excommunication. Sur la base de l'abondant matériel documentaire étudié, le Visiteur a pu trouver des procédures anormales, dont l'examen a suscité des doutes fondés sur la demande d'excommunication elle-même.* » En conclusion : « *Compte tenu de la gravité de ces constatations, le cardinal vicaire a transmis le rapport aux autorités compétentes.* » Le cardinal-vicaire qui signe le communiqué s'appelle Angelo De Donatis. Il s'était déjà signalé lors de la révélation de l'affaire, en parlant de calomnies, puis d'« *accusations médiatiques* ». Cette position avait provoqué quelques haussements d'épaules au Conseil épiscopal de Rome, et aujourd'hui il maintient.

Sans voix pour crier

C'est d'abord une vague d'indignation qui se répand et énonce le sort qui est fait aux victimes : pas un mot pour elles, normal puisqu'il ne s'est rien passé. Mais cinq d'entre elles, brisant l'anonymat, publient le jour même (18 septembre) une lettre ouverte au Saint-Père, au cardinal vicaire De Donatis, au président de la Conférence des évêques d'Italie, le cardinal Zuppi, et au cardinal João Braz de Aviv, préfet de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique. Voici quelques extraits :

« *Les faits et les communiqués de presse qui se sont succédé ces derniers jours - l'audience privée accordée par le pape à Maria Campatelli et le rapport final de la visite canonique effectuée à la communauté du Centre Aletti - nous laissent sans voix, sans voix pour crier notre perplexité, notre scandale... Dans ces deux événements, nous constatons que l'Église ne se soucie pas des victimes et de ceux qui demandent justice ; et que la tolérance zéro à l'égard des abus dans l'Église n'était qu'une campagne publicitaire... Elles ont* (les victimes) *exposé leur douleur parce que la manipulation et les abus avaient porté à jamais atteinte à leur dignité. Tout ce qu'elles ont reçu et continuent de recevoir, c'est le silence. Surtout les victimes des abus de pouvoir d'Ivanka Hosta...* » Ce rapport « *ridiculise la douleur des victimes, mais aussi de toute l'Église, mortellement blessée. Cet entretien accordé par le pape à Campatelli, dans une atmosphère si familière, a été jeté au visage des victimes (celles-ci et toutes les victimes d'abus) ; une rencontre que le pape leur a refusée. Il n'a même jamais répondu aux quatre lettres de religieuses et anciennes religieuses de la Communauté de Loyola qu'elles lui ont fait remettre en juillet 2021* ».

Les médias se font l'écho de cette réaction : « *Les victimes de Rupnik s'opposent à sa réhabilitation* », « *Une gifle aux victimes de Rupnik* », « *Rupnik innocenté, victimes censurées et ridiculisées* ». Le site italien (traditionaliste et très opposé au pape François) Nuovo Bussola Quotidiana parle clair : « *La seule certitude* (de l'Eglise) *est l'humiliation continue de ces femmes, et le désintérêt total à leur égard, alors que tout le monde s'enivre de la rhétorique de la synodalité et des ministères des femmes.* » La « *re-victimisation des victimes* » est la réaction connue et éprouvée pour gérer les abus dans l'Eglise. Plusieurs médias rapprochent ce qui se passe en ce moment et l'affaire Barros/Karadima au Chili. Les victimes étaient des calomniateurs (avant d'être reçus à Rome), le cardinal O'Malley4 avait lui aussi exprimé que ce genre de propos dissuaderait les victimes de se faire connaître. Il dénonçait « *un abandon de ceux qui ont eu à souffrir des atteintes criminelles, répréhensibles, de leur dignité humaine, qui relègue les victimes dans le discrédit* ». De nouveau, nous en sommes là, rien n'a changé.

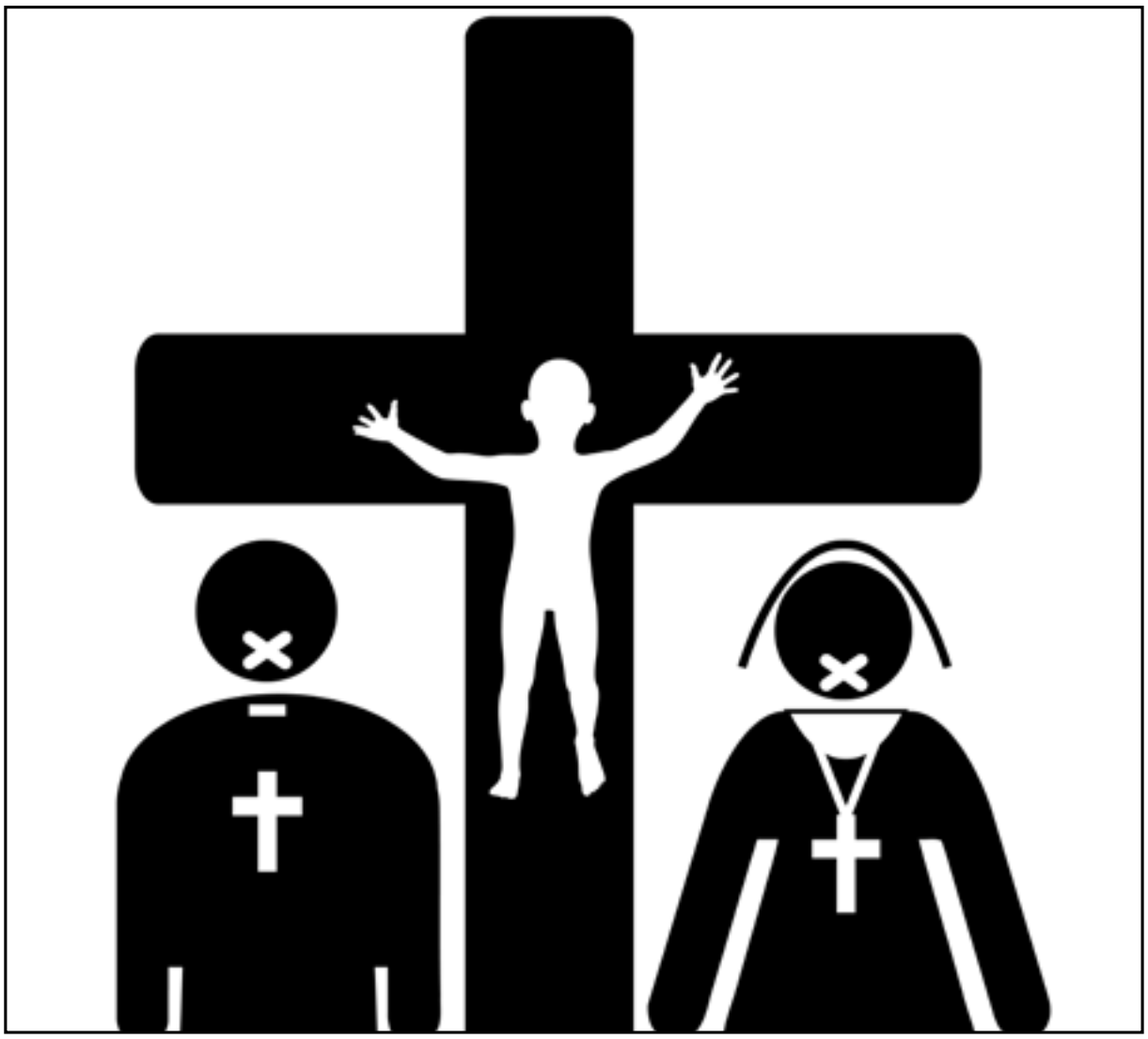
sangoiri © 123RF.com

Dans une interview[5], Fabrizia Raguso, une des premières de la communauté Loyola à accuser Rupnik, explique pourquoi elle a pris l'initiative de cette lettre : « *Je ne peux pas rester sans rien faire et attendre que tout soit décidé dans notre dos, sans pouvoir participer à notre destin.* Elle se sent responsable d'agir pour que « *tout ce qui s'est passé au cours de ces trente années soit mis au jour et que justice soit faite* ». Elle insiste : « *Beaucoup de sœurs sont encore très mal en point, et n'ont jamais reçu d'aide, ni matérielle, ni psychologique. Les autres, qui ont signé avec moi, ressentent la même chose.* » Elle pense aussi aux répercussions de tels comportements : « *Je crois qu'une Eglise déchirée par ces conspirations peu claires ne pourra pas résister longtemps. Je souffre énormément que les évêques ne se rendent toujours pas compte que cacher le mal détruit l'Eglise et ne la préserve pas du tout.* »

Questions sur le fond

Au-delà de la question des victimes, deux problèmes de fond sont soulevés au sujet du communiqué du vicariat :

- L'excommunication : les doutes affichés sont fondés sur des procédures anormales trouvées dans un « abondant matériel documentaire ». De quels documents s'agit-il ? Le dossier relève exclusivement du Dicastère pour la Doctrine de la Foi qui, normalement, ne diffuse pas le contenu des dossiers, et Incitti, pas plus que De Donatis, n'ont qualité pour évaluer le travail du Dicastère. Et qui sont les autorités compétentes auxquelles est transmis le rapport ?

Les abus sexuels (mais aussi psychologiques par le phénomène d'emprise, et spirituels par l'usage dépravé de notions touchant à la foi) : les jésuites sont directement accusés de diffamation. Rappelons qu'ils ont transmis au Dicastère de la Doctrine de la Foi un dossier à charge, demandant des poursuites, et qu'ils avaient considéré que « *le degré de crédibilité de ce qui est rapporté semble très élevé* ».

De ces deux questions, il ressort que le Vicariat du diocèse de Rome attaque frontalement, d'une part le Dicastère pour la Doctrine de la Foi, d'autre part les jésuites. Si les choses n'en restent pas là, il y aurait matière à une belle lutte interne. Pour Franca

Giansoldati (*Il Messaggero*), il s'agit d'« *un choc sans précédent aux conséquences imprévisibles entre le cardinal-vicaire de Rome, l'ordre des jésuites et le Dicastère pour la Doctrine de la Foi* ».

Demeure ouverte la question de la prescription. Pour les faits remontant à 1990, elle peut s'appliquer. Mais elle aurait pu - et aurait due - être levée pour des personnes vulnérables que sont les religieuses étant donné leur situation de dépendance, l'emprise dont elles ont été victimes qui ressort manifestement des témoignages. Et là, nous laissons Lucetta Scaraffia[6] nous expliquer : « *L'affaire Rupnik révèle cruellement à quel point les hiérarchies ecclésiastiques ont du mal à comprendre le problème des abus sexuels à l'encontre des religieuses.* [...] *Pour l'institution ecclésiastique, l'abus sexuel sur des femmes adultes, comme les religieuses, n'existe pas : ces cas sont catalogués comme des transgressions sexuelles commises par les deux parties, surtout parce que selon une conception absurde du plaisir sexuel encore en vigueur dans la hiérarchie catholique, on suppose toujours que les victimes de l'abus ressentent aussi du plaisir, et deviennent ainsi complices de la violation du sixième commandement.* »[7]

Questions : les victimes de Rupnik, qui gardent des séquelles trente ans après, consentantes ? Les religieuses indiennes retrouvées mortes au fond d'un puits, ou pendues au ventilateur de leur chambre, consentantes[8] ? Il serait temps que les autorités revoient en vérité la question de l'emprise sur la personne, et la définition d'une personne vulnérable. Il faudrait aussi que l'on n'essaie pas de toujours dissimuler l'énormité des crimes de Rupnik derrière un problème de droit canonique. Excommunication : le grand mot est lâché à propos de ce qui est considéré comme un des crimes les plus graves du point de vue du droit. Mais les crimes dont s'est rendu coupable Rupnik ne sont-ils pas plutôt ses comportements envers les religieuses ? Mais ceux-là sont classés sans suite.

Encore une question : si Rupnik est exempté de tous les crimes dont il est accusé, pourquoi Ivanka Hosta est-elle punie et tenue de prier pour les fautes de Marko Rupnik ? L'enquêteur qui l'a fait condamner, Daniele Libanori, autre évêque auxiliaire de Rome, aux côtés de De Donatis, mais pas vraiment son ami, a d'autres appréciations depuis qu'il a enquêté en Slovénie.

François où es-tu ?

Le pape François avait, jusqu'ici, tenu ostensiblement une attitude très distancée par rapport au cas Rupnik : beaucoup trop distancée si l'on considère la gravité des faits. La seule interview qu'il a donnée date de janvier 2023, répondant à la seule question autorisée, posée par Nicole Winfield (Associated Press). Le pape François dit avoir tout ignoré de cette affaire. Il parle d'un arrangement qui aurait eu lieu avec une compensation. Mais il en ignore tout, et nous aussi d'ailleurs. Il semble que si c'est vrai, cela concerne un seul cas. Puis clairement, il repousse l'idée de lever la prescription : « *dans ce cas, non* ». Il n'oublie pas de rappeler la grandeur de l'artiste, puis il se perd ensuite ou plutôt il perd son auditeur dans des considérations confuses sur la transparence et la honte. Et de parole, nous n'en aurons pas d'autre.

Luis Badilla s'étonne sur le site Il Sismografo : « *Jusqu'au 1er décembre 2022, jour où le site de* "Silere non possum" *a publié pour la première fois le récit de l'affaire Rupnik, celle-ci est restée pendant des années un secret du Vatican étroitement gardé, presque dans un sarcophage. Cependant, certains savaient au moins depuis 2018. Comment se fait-il alors que le pape François ait déclaré à Nicole Winfield qu'il n'en savait rien, que pour lui cela avait été une douloureuse surprise ? C'est-à-dire que le Pontife a eu connaissance du scandale Rupnik le 1er décembre 2022, alors que Silere non possum, avec des informations fiables obtenues à l'intérieur des murs du Vatican, a fait éclater l'affaire au grand jour.* »

Début juin, nous avons pu nous étonner d'une vidéo envoyée à Aparecida, au Brésil, à l'occasion du seizième congrès de mariologie[9]. Le pape y décrit la reproduction d'une mosaïque de Rupnik qui se trouve à Sainte-Marthe et la commente. Pendant ce temps-là, dans les lieux où se trouvent des œuvres monumentales, on se demande s'il ne serait pas opportun de les détruire.

Puis vient la publication de la photo de la réception de Maria Campatelli (15 septembre 2023) avec ce qu'elle avait d'incongru et l'effet produit sur les victimes, comme nous l'écrivons plus haut. Trois jours après, c'est le communiqué du Vicariat du diocèse de Rome dont nous commençons tout juste à mesurer les premiers effets : difficile de ne pas imaginer que les deux événements ne soient pas liés. Enfin, dans l'avion qui le ramenait de Marseille, le pape refuse de traiter la question préparée sur le sujet, prétextant que le vol est court et qu'il est temps de dîner.

Bien qu'il soit difficile d'affirmer sans preuve matérielle, tous les commentateurs voient la main du pape François dans la politique de couverture de Rupnik. Les réactions venues de toute part laissent penser que le succès n'est pas garanti, l'affaire ne s'étouffera pas par la note de De Donatis, sauf si du fait d'un acte d'autorité, le pape parvenait à imposer le silence. Mais le succès d'une telle entreprise n'est pas certain : les victimes ainsi que les médias ne sont pas dans l'état d'esprit de lâcher prise. De plus, les attaques contre les deux forteresses que sont le Dicastère pour la Doctrine de la Foi et la Compagnie de Jésus représentent une manœuvre risquée qui pourrait causer du dommage. Le plus grave serait que cette affaire ne constitue la fin d'une lutte déjà bien problématique contre les atteintes à la dignité et à l'intégrité physique et morale des personnes dans l'Eglise catholique, la fin des proclamations de transparence et de « tolérance zéro ».

La portée de l'affaire Rupnik

En elle-même, mais plus encore en raison de la protection évidente dont bénéficie Rupnik,

suite page 8

LIGNE ROUGE

Suisse : Felix Gmür (Bâle) franchit un cap

En Suisse, l'Eglise catholique a subi un énorme séisme le 12 septembre, avec la publication du rapport du projet pilote de l'Université de Zurich sur l'histoire des abus sexuels. Le rapport recense, entre 1950 et 2022, 1 002 cas d'abus sexuels sur 921 victimes pour 510 auteurs. La partie émergée de l'iceberg selon les historiens. Un choc suivi de multiples secousses comme les accusation de Nicolas Betticher, ancien vicaire général du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, qui met en cause de nombreux responsables de l'institution (cf. *Golias Hebdo* n° 785).

Dans ce contexte bouillonnant, Felix Gmür, évêque de Bâle et président de la Conférence des évêques suisses, s'est exprimé dans l'édition dominicale du quotidien germanophone zurichois *Neue Zürcher Zeitung*. Plutôt ouvert d'ordinaire, l'évêque a décidé de passer la vitesse supérieure en remettant en cause le célibat obligatoire des prêtres : « *Le principe du célibat consiste à dire : 'je suis disponible pour Dieu'. Mais je crois que ce signe n'est plus compris par la société d'aujourd'hui.* » Il s'est également déclaré favorable à l'ordination des femmes. « *Je ne comprends pas la subordination des femmes dans l'Église catholique. Elle doit changer* » a-t-il assuré, avant de s'attaquer à la figure du prêtre : « *L'Eglise est tombée dans le piège du pouvoir, alors que la foi est quelque chose de très personnel. C'est à cela qu'il faut revenir. Nous devons mieux répartir le pouvoir* (...) *Le temps où le prêtre était un demi-dieu est révolu.* » Celui qui est également président de la Conférence épiscopale suisse est lui-même critiqué pour avoir mal géré certains cas d'abus dans son diocèse. Il a reconnu avoir commis des erreurs. « *Au début de mon mandat d'évêque, j'ai accordé plus d'importance à la mise en œuvre juridique des procédures. Les personnes concernées ont été trop peu impliquées. Je le regrette beaucoup. Avec le temps, j'ai changé de perspective à cet égard.* » Felix Gmür s'est en revanche refusé à dire que l'Eglise ne réagit que sous la pression médiatique : « *Il n'est pas correct de dire que jusque-là nous n'avons pas pris de mesures. Au contraire, nous sommes actifs dans ce domaine depuis longtemps: dès 2002, la Conférence épiscopale a créé le groupe spécialisé sur les abus sexuels et a adopté les premières directives.* » Pourtant, la dynamique à l'œuvre depuis plusieurs jours, en termes d'annonces et de *mea culpa*, semble être sans précédent.

peopleimages12 © 123RF.com

Beaucoup de sujets abordés par Felix Gmür, notamment la fin du célibat obligatoire et l'ordination des femmes, seront discutés lors du Synode sur la synodalité, dont la phase finale commence à Rome fin octobre 2023. « *L'Eglise s'est beaucoup trop mêlée de ce qui se passait dans la chambre à coucher des gens*, a-t-il rajouté. *L'éthique doit remplacer la morale. Le rôle et la position de l'homme et de la femme doivent être repensés.* » L'évêque a assuré aux journalistes qu'il abordera ces questions durant le synode. A surveiller de près. ❐ **Alexandre Ballario**

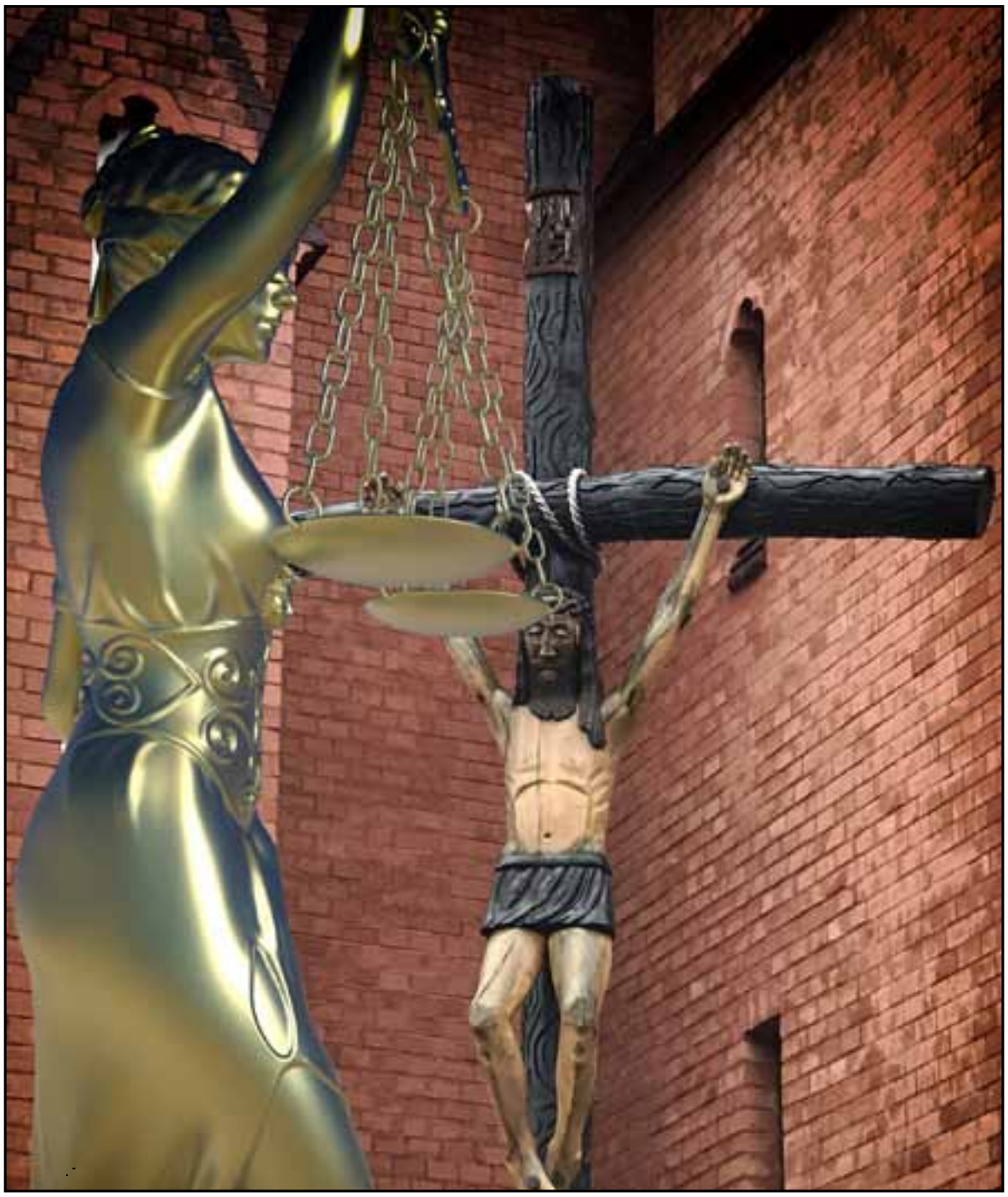

Satori © 123RF.com

l'affaire est déjà considérée comme cruciale pour la fin du pontificat de François, et la trace qu'il laissera. Quelques titres en disent déjà long : « *L'affaire Rupnik devient un obstacle au pontificat de François* », « *Le coût du silence du pape et du Saint-Siège* », « *L'affaire Rupnik va entacher et peut-être définir l'héritage du pape François, « Un scandale menace d'engloutir le synode.* » Cette affaire illustre le fait que l'Eglise catholique ne dispose pas de système légal adéquat pour le traitement de la question des abus. Par la suite, nous allons en avoir une confirmation un peu inattendue. Le site espagnol *Vida Nueva*, habituellement plutôt modéré, aborde la question dans un article intitulé « *Le protégé* »[10] : « *Nous venons d'assister en direct au spectacle nauséabond de la re-victimisation des victimes, de toutes les victimes d'abus dans l'Église.* » L'auteure, Cristina Inogés Sanz, s'interroge : « *Il serait souhaitable que cette même note* (communiqué du Vicariat du diocèse de Rome, 18 septembre 2023) *explique ce que l'on entend par «vie communautaire saine», sachant la capacité de manipulation de Rupnik. Il ne s'agit pas d'un homme mû par une pulsion sexuelle irrépressible, ii s'agit d'un homme qui manipule, détourne la volonté et la conscience de ses victimes, et conçoit au millimètre près chacun de ses actes d'abus. Protégé, Rupnik peut faire ce qu'il veut à Rome, il est impuni, quelle victime osera ouvrir la bouche contre lui ?* » Elle dénonce un danger vital pour l'Eglise : « *Ce n'est ni la laïcité, ni l'indifférence religieuse, ni les attaques extérieures qui nous emporteront. Ce qui nous emportera, c'est le manque de crédibilité dont nous faisons preuve à maintes reprises face à cette réalité d'abus.* » Il faut rompre le silence : « *Si nous restons silencieux, nous contribuons à continuer de blesser les victimes... D'une certaine manière, avec cet avant-dernier scandale - car le dernier est toujours à venir - nous sommes tous devenus des victimes. A quoi bon dénoncer dans l'Église, si n'importe quel abuseur et agresseur peut devenir le protégé, le pupille, le favori, le gâté, le validé d'un cardinal ?* »

Le cardinal Ladaria n'ira pas au Synode

La décision du cardinal Ladaria de renoncer à participer au Synode est-elle une première conséquence de la note de De Donatis ? Trois jours après la publication du communiqué du vicariat de Rome, le cardinal Ladaria faisait savoir qu'il n'assisterait pas au Synode sur la synodalité. Sans donner d'explication. Le sous-secrétaire du synode, Luis Marín de San Martín, a trouvé comme explication qu'il était fatigué. Ladaria a le poste éminent de préfet du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, où il aura avalé quelques couleuvres avant de céder la place à Victor Manuel Fernandez le 1er juillet 2023. Sur le cas Rupnik, il avait prononcé l'excommunication, immédiatement levée, que ce soit par le pape lui-même ou sur son ordre. Le refus du pape de lever la

LIGNE ROUGE

Eglise de Belgique : panique à bord !

La série documentaire *Godvergeten*, « Oubliés de dieu » en néerlandais, n'en finit pas de faire réagir en région flamande. À travers une vingtaine de témoignages glaçants, le reportage fait un constat accablant des efforts de la hiérarchie catholique pour camoufler les abus sexuels commis par des ecclésiastiques pendant des décennies. Une onde de choc similaire à celle vécue ces dernières semaines par l'Eglise catholique suisse. Au cœur du plat pays, la série s'est même invitée à la Chambre des députés belges. Interrogé à ce sujet jeudi 28 septembre par les parlementaires, le Premier ministre, Alexander de Croo, a appelé l'Église à « *reconnaître sa culpabilité* ». Au cœur des débats, le cas particulier de Roger Vangheluwe, ancien évêque de Bruges, coupable d'attouchements sur l'un de ses neveux, acte qu'il avait qualifié de « *petite relation* ».

Au terme de la diffusion des quatre épisodes de *Godvergeten*, l'évêque d'Anvers référent pour la question des abus sexuels au sein de l'Eglise belge, Johan Bonny, s'est exprimé auprès de plusieurs médias. Sous pression, il déplore que l'évêque, qui a dû démissionner en 2010, soit encore prêtre et évêque et qu'il touche toujours son salaire de l'Etat. Les faits étant prescrits, Roger Vangheluwe n'avait jamais été inquiété par la justice. Rome s'est contentée de l'obliger à résider dans une abbaye et ne lui a pas retiré son statut de prêtre et évêque. La diffusion de la série *Godvergeten* oblige désormais l'Eglise à réagir face à cette affaire qu'elle pensait enterrée.

Johan Bonny a tout récemment rendu visite à Roger Vangheluwe à l'abbaye de Saint-Pierre de Solesmes en France, dans la Sarthe, où il réside. « *Nous avons discuté pendant deux heures et clarifié notre demande de révocation de ses droits et devoirs en tant qu'évêque et prêtre* », a-t-il précisé. Cette laïcisation priverait Roger Vangheluwe de l'ordination, donc de son titre d'évêque qu'il porte toujours actuellement. Le tête-à-tête constituait une « *première en douze ans* », a souligné l'évêque anversois. Entre-temps, Roger Vangheluwe a écrit au pape sans communiquer sur le contenu. La balle est désormais dans le camp du Vatican. Il n'empêche, c'est avec un sourire crispé qu'on voit l'épiscopat belge s'indigner et s'activer subitement dès que les lumières des caméras viennent l'éblouir. ❐ **A. B.**

prescription sur les crimes sexuels n'avait pas non plus été du goût de Ladaria. En mars 2021, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi avait réitéré, avec l'approbation du pape François, l'enseignement contre la bénédiction des couples homosexuels, le pape prenant ensuite publiquement ses distances. Des mots surprenants du pape François, lors de la nomination du successeur du cardinal Ladaria, ont nourri les interrogations : une allusion à des « méthodes immorales » dans l'action de Dicastère. Sans préciser de quel passé il s'agissait.

Il ne fait de doute pour personne que l'attaque frontale contre le Dicastère pour la Doctrine de la Foi, alors dirigé par le cardinal Ladaria, aura été l'élément déclencheur du refus de ce dernier de participer au Synode sur la synodalité. Le fait n'est pas anodin : Le cardinal était un participant nommé par le pape[11], qui a dû accepter le retrait d'un poids lourd.

On essaie de sauver les meubles

Le 29 septembre 2023, la Commission pontificale pour la protection des mineurs, qui se signale jusqu'ici par le faible impact de son action[12], pas toujours de son fait d'ailleurs, publiait un communiqué un peu insolite : un « *appel à l'action à l'occasion du Consistoire et de l'Assemblée du Synode* ».

D'entrée, la Commission reconnaît la carence de l'institution à traiter la question des abus : « *Chaque jour semble apporter de nouvelles preuves d'abus, ainsi que de dissimulation et de mauvaise gestion de la part des responsables de l'Église dans le monde entier. Si certains cas font l'objet d'une couverture médiatique intense, d'autres sont à peine connus, voire pas du tout, laissant d'innombrables personnes souffrir en silence... Nous entendons et nous sommes troublés par les rapports sur les actions des personnes occupant des postes à responsabilité au sein de l'Église, par les cris des personnes touchées... Nous sommes profondément ébranlés par l'immense douleur, la souffrance durable et la re-victimisation vécues par tant de personnes... Des cas récents, rendus publics, mettent en évidence des lacunes tragiques et préjudiciables dans les normes destinées à punir les auteurs d'abus et à tenir pour responsables ceux dont le devoir est de s'attaquer aux actes répréhensibles.* » En pleine affaire Rupnik, on croit rêver...

Le communiqué de la Commission pontificale pour la protection des mineurs ajoute : « *Cinq ans après le sommet de 2019 sur la protection des mineurs, qui a rassemblé des responsables ecclésiastiques du monde entier, de profondes frustrations subsistent, en particulier parmi ceux qui cherchent à obtenir justice... Personne ne devrait avoir à mendier la justice dans l'Église.* » Enfin, la Commission en appelle à « l*a conversion des dirigeants de l'Eglise* » : les cardinaux, et spécialement ceux qui viennent d'être nommés, et adresse un « *appel catholique au changement* » à l'Assemblée du Synode. Souhaitons que cet appel soit entendu...

D'autres casseroles pour le pape François

Organisation internationale de défense des victimes, fondée à Santiago lors de la visite du pape au Chili, Ending Clergy Abuse travaille avec Bishop Accountability (basé aux Etats-Unis) qui tient le registre de la responsabilité des évêques impliqués. Ils lancent actuellement une action d'envergure internationale qui pourrait bien constituer un levier pour la défense des victimes de Rupnik. Ils attaquent par l'Argentine. Voyons ce qu'il en est.

Actuellement en Argentine, un procès arrive à son terme. Il concerne une institution pour enfants sourds, située à Mendoza (au pied des Andes), l'Institut Antonio Provolo. C'est le troisième procès qui touche cette institution. Deux prêtres et une religieuse ont déjà été condamnés à de lourdes peines de prison. Le 28 septembre 2023, un article publié par le site du journal argentin *Clarin* évoque un cas qui touche Víctor Manuel Fernández, le nouveau préfet du Dicastère de la Doctrine de la Foi qui vient d'être créé cardinal par le pape François. Il est accusé d'avoir couvert, quand il était archevêque de La Plata, un prêtre du nom de Lorenzo qui s'est suicidé au moment d'être jugé. Le cas est connu. Fernandez a reconnu qu'il avait commis des erreurs dans l'affaire Lorenzo, invoquant son inexpérience et la faiblesse des procédures de l'Église.

Quel point commun entre ces deux affaires ? Un avocat qui touche aux deux procès et qui fait partie d'Ending Clergy Abuse. L'organisation a organisé le jeudi 28 septembre une manifestation au Vatican devant le siège du Dicastère pour la Doctrine de la Foi. *Clarin* publie des photos. Les panneaux sont clairs : « *Fernandez must go !*»[13]

En Argentine, François est touché par plusieurs affaires dans le domaine des abus sexuels. Dans l'affaire Provolo, il est accusé de ne pas avoir répondu aux lettres des familles des victimes. Dans le cas Grassi, la Conférence des évêques qu'il présidait avait fait établir un dossier de 2 600 pages, remis à la Justice pour innocenter un prêtre, Julio Cesar Grassi, qui fut quand même condamné à quinze ans de prison. Gustavo Oscar Zanchetta : le premier évêque nommé par le pape François en 2013, nommé à Oran, accusé à la fois de conduite coupable avec des séminaristes et de malversations financières, puis exfiltré au Vatican où le paape avait créé pour lui un poste... aux finances. Il est finalement renvoyé en Argentine pour être jugé : quatre ans et demi de prison. Et maintenant Fernandez/Lorenzo.

La nouvelle offensive des victimes

En date du 3 octobre 2023, Associated Press fait état de la poursuite des manifestations et d'une proposition de loi de l'Eglise, présentée par Ending Clergy Abuse, tendant à rendre systématique l'exclusion des prêtres convaincus d'abus et des supérieurs qui les ont couverts. L'organisation s'indigne du choix du pape François pour diriger le bureau du Vatican chargé d'enquêter sur les crimes sexuels. Elle mène en ce moment même des actions auprès de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève. Diego Perez, une des victimes de Lorenzo a fait le voyage avec Ending Clergy Abuse. Il envisage une action en justice contre Fernandez.

Le site d'Ending Clergy Abuse évoque, le 1er octobre, une rencontre fortuite de ses représentants avec le cardinal Hollerich, rapporteur général du Synode (ils se sont rencontrés dans la rue, à Rome). Le cardinal dit simplement qu'il serait « *fusillé* » par « *les évêques conservateurs* » s'il défendait une loi de tolérance zéro. Il explique pourquoi le pape François ne peut pas appliquer la tolérance zéro : la Curie lui dit « *ce qu'il doit faire* ». Des aveux très clairs. Dont acte. Gageons qu'Ending Clergy Abuse n'en restera pas là.

L'affaire Rupnik, telle qu'elle évolue, évoque des rapprochements avec les plus graves affaires d'abus. Certains citent Maciel, couvert si longtemps par Jean-Paul II. Des similitudes sont observées : abus sexuels en série, prestige personnel, capacité à se constituer une fortune. L'affaire Zanchetta mériterait aussi une mention, car elle implique personnellement le pape. On rappelle aussi l'affaire Barros, au Chili, plusieurs fois citée. Là aussi le silence avait été imposé, pendant plus de deux ans. Les laïcs qui dénonçaient Barros étaient des gauchistes bornés, les victimes des calomniateurs, avant d'être invités au balcon de Saint-Pierre[14]. Entre-temps, il avait fallu un scandale public qui avait gagné la presse internationale. Jusqu'ici les victimes de Rupnik n'avaient pas encore ce puissant levier, mais le silence est en voie d'être imposé par le rapport inique du diocèse de Rome. Plusieurs affaires se percutent, *Ending Clergy Abuse* est un organisme indépendant, ses membres sont déterminés. S'ils poursuivent leur action, et il y a tout lieu de le croire, la donne pourrait changer. On n'ose pas imaginer les suites que cette affaire pourraît connaître. ❐

1. Cette promotion de Marko Rupnik est probablement due en partie à Natasa Govekar, membre du Centre Aletti où elle travaille sur la « théologie des images ». Elle est également citée comme directrice du département théologico-pastoral du Dicastère pour la communication.

2. Le récit complet est relaté dans *Golias Hebdo* n° 751 (12-18 janvier 2023).

3. Luis Badilla in Il Sismografo : https://ilsismografo.blogspot.com/2023/09/vaticano-caso-rupnik-la-teologa-maria.html

4. Professeur à l'Université pontificale urbanienne, institut d'études supérieures spécialisé dans la formation du clergé missionnaire et des étudiants venant des territoires dits de mission.

5. Repris par Aci Prensa : https://www.acidigital.com/noticia/56285

6. Lucetta Scraraffia a dirigé, de 2012 à 2019, le supplément féminin de *L'Osservatore Romano*, garantissant une optique libérale.

7. *La Vie* 17 février 2023, repris de *La Stampa*.

8. https://nsae.fr/2020/06/25/inde-une-mort-pas-du-tout-naturelle-vise-les-religieuses/

9. https://ilsismografo.blogspot.com/2023/06/vaticano-papa-francesco-illustra-ai.html#more

10. https://www.vidanuevadigital.com/tribuna/rupnik-el-protegido-cristina-inoges/

11. Outre les participants élus par les Conférences des évêques, d'autres sont nommés directement par le pape. François avait nommé deux anciens préfets du Dicastère pour la doctrine de la Foi : Gerhard Müller et Luis Ladaria.

12. Rappelons que dans sa première période, les trois laïcs qui représentaient une expérience et une compétence ont été amenés à démissionner.

13. Fernandez doit partir !

14. Voir la chronique dans de 2015 à 2018, et le livre *La Bataille d'Osorno*, Régine et Guy Ringwald, Golias-Temps Présent, 2021.

Golias Hebdo n° 787 semaine du 12 au 18 octobre 2023

L'École à l'épreuve des Déréglements des Ressources Humaines

Gilles Herlédan

La soudaine découverte, par le gouvernement, de la gravité du harcèlement scolaire, se fait sous la pression d'événements dramatiques. La révélation de l'incurie de son administration a suscité chez le nouveau ministre de l'Éducation une réaction indignée. Il promet des actions. Souhaitons que l'annonce ne reste pas concrètement sans effet. Le risque est grand. Espérer que l'École demeure le seul espace social soustrait au DRH (Dérèglement des Relations Humaines), qui règne en maître depuis des décennies dans le gouvernement des entreprises et de la société, est illusoire. Mobiliser des techniques d'influence pour corriger les méfaits de l'idéologie dominante peut être vain. L'activisme d'un moment ne conduit pas aux buts recherchés et, parfois, barre le chemin pour les atteindre.

Face aux derniers événements tragiques qui ont conduit des élèves au suicide et dégradent gravement la qualité de vie de nombreux autres, la notion de « harcèlement scolaire » est devenue un mot fourre-tout. Il désigne les pratiques malveillantes dont certains enfants et adolescents sont victimes de la part de leurs pairs. L'École n'est pas le seul lieu où s'opèrent ces violences qui - et c'est certainement une contribution à leurs effets dévastateurs - envahissent par les moyens des réseaux sociaux toute l'intimité des victimes et les laissent le plus souvent désemparées dans la solitude.

Scolaire, le harcèlement ?

Strictement, on ne devrait désigner par « harcèlement scolaire » que deux occurrences exclusivement liées à l'École. L'une, accidentelle et individuelle - favorisée par la passivité institutionnelle - concerne les cas où un enseignant manque aux exigences de sa profession pour des raisons diverses et maltraite le plus souvent psychologiquement un élève qu'il « n'aime » pas. L'autre, beaucoup plus sournoise, est relative aux buts et moyens de l'institution qui, en fonction de priorités déterminées par le pouvoir, malmène des cohortes d'élèves en vue de sélectionner les « élites » par la relégation de beaucoup vers des filières inintéressantes, voire vers le « décrochage » précoce. On sait de quel dénigrement le dispositif du collège unique est l'objet par les courants les plus conservateurs de la vie politique et se traduit par la volonté de limiter le plus précocement possible l'entrée pour tous dans l'enseignement général (Mme Pécresse proposait, durant sa campagne, le retour de l'examen d'entrée en sixième).

Ces mêmes courants veulent hâter l'orientation précoce vers des filières professionnelles où les enseignements tels que le français, l'histoire et autres éléments de culture seront réduits à l'inexistence. C'est la demande du Medef depuis des décennies, que M. Macron veut imposer par sa réforme de l'apprentissage. La même intention s'applique aux bacheliers, jugés trop nombreux, pour les décourager par obstacles et dégoût - Parcoursup, sert essentiellement à cela - d'entreprendre des études universitaires intéressantes. Nous ne saurions attendre de l'institution scolaire et de son ministre qu'ils prennent en considération ce réel harcèlement dont ils sont maîtres.

Il est plus aisé, et apparemment moins engageant, de se soucier du harcèlement prétendu individuel qui se déclenche entre pairs pendant les temps scolaires et se prolonge ensuite hors des cours et des classes. Cette conception du phénomène présente pour l'institution et ceux qui la dirigent un certain nombre d'avantages, dont celui de laisser à penser qu'il s'agit de problèmes individuels. Cependant, la manière inhumaine dont le rectorat de Versailles a malmené de nombreux parents se plaignant de harcèlement de leurs enfants a fâcheusement écorné l'image de l'institution, non seulement incapable de prendre soin de ses usagers, mais retournant son dérangement en hostilité ouverte.

Implicite et irresponsabilité

Pourquoi la réponse du rectorat de Versailles est-elle apparue aussi catastrophique, dès lors que le public en a eu connaissance ? Elle venait mettre en évidence que l'institution - c'est une règle générale, comme on l'a vu à propos des abus dans l'Église - vise d'abord sa permanence, l'impossibilité pour ceux qui la rencontrent, lui font appel ou révèlent ses déficiences, de voir leurs paroles reconnues. Aux yeux des usagers, tout au moins de ceux qui en ont tiré, comme élèves ou comme parents, assez de bénéfices, l'École est une institution bienveillante. Effectivement, pour toutes sortes de raisons, c'est l'expérience que nous avons pu en faire - et l'on aurait aimé qu'elle se pérennise pour le plus grand nombre. Dans ces cas, chacun est porté à ne voir dans l'École que l'accompagnement, la reconnaissance, la promotion dont il a bénéficié, à tel point que cela lui apparaît comme un fonctionnement allant de soi et générateur de satisfactions. D'autres aspects restent d'autant plus méconnus ou perçus d'une manière biaisée.

Les élèves en difficulté (comportement ou résultats) sont considérés comme des individus à problèmes Ce sont des « cas » qui dérangent les autres, la classe, l'École. Elle n'a de cesse de les contraindre ou de les exclure. Jamais n'est posée l'interrogation quant à la part de responsabilité - et non pas de faute - de l'École concernant ce qu'elle propose pour remédier à la situation de ces élèves. La question des élèves difficiles est presque toujours réduite - sauf par certains pédagogues progressistes - à un problème individuel d'essence « psychologique ». L'inconduite et l'inaptitude sont des défaillances singulières qui doivent être résolues - ou compensées - hors de l'École, de telle sorte que l'enfant devienne ou redevienne capable d'être élève selon ses vœux. Ceux-ci sont inhérents aux moyens qu'elle se donne et impose comme normes de fonctionnement et d'objectifs à atteindre. Par exemple : âge prescrit pour apprendre à lire, effectif « normal » d'une classe, type d'emploi du temps, redoublement, etc.

Certes, on peut être enclin à considérer, sur la foi d'observations individuelles, que certains enfants éprouvent de grandes difficultés personnelles pour bénéficier de l'enseignement dont leurs camarades tirent un tant soit peu profit. On peut constater que des facteurs divers (neurologiques, psychologiques, familiaux et surtout sociologiques) entravent les capacités d'apprentissage de ces élèves. Il n'en demeure pas moins que cela ne dispense pas l'institution scolaire de se donner les moyens de les accueillir et de les faire progresser. Il n'y a que peu de temps que ce point de vue est admis au principe de l'Éducation nationale. C'est qu'il s'oppose à un modèle implicite ancien : il appartient aux parents de « produire » des enfants capables de devenir des élèves, l'institution n'ayant pas à se soucier de fournir des apprentissages à des individus jugés inaptes à les recevoir. Le principe est que l'institution n'échoue pas à remplir sa mission ordinaire auprès d'un public normal. Il ne reste qu'à définir ce qui est ordinaire et normal...

Harcèlement

Quand nous avons appris que le ministre de l'Éducation nationale proposait de prodiguer des cours d'empathie dès le plus jeune âge pour prévenir le harcèlement naissant dans les établissements scolaires et se propageant sur les réseaux sociaux, nous nous sommes demandé qui pourrait bien s'en charger. Serait-ce une reconversion possible pour les DRH de feu *France Télécom* qui, en matière de harcèlement, ont été, à leur manière, des experts ? C'est à propos des choix des dirigeants de ce fleuron de l'entreprise à la française que la Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt répondant à la question suivante : « *Déterminer si les dirigeants d'une grande entreprise peuvent se voir reprocher des faits de harcèlement moral résultant, non pas de leurs relations individuelles avec leurs salariés, mais de la politique d'entreprise qu'ils avaient conçue et mise en œuvre* »[1].

La Cour précise aussi « *que les décisions d'organisation prises dans le cadre professionnel peuvent, dans un contexte particulier, être source d'insécurité permanente pour tout le personnel, et devenir alors harcelantes pour certains salariés* ». Elle valide donc la notion de « harcèlement institutionnel », dont elle précise qu'il a « *pour spécificité d'être en cascade, avec un effet de ruissellement, indépendamment de l'absence de lien hiérarchique entre le prévenu et la victime* ». Les juges font ici preuve d'un beau

lopolo © 123RF.com

discernement dont on doit prendre toute la mesure. Le harcèlement dans une grande entreprise - ou dans une institution - n'est pas le fait de la mauvaise rencontre, sorte de fatalité, entre un responsable et un employé soumis à son autorité. Il faut que la structure mette en place les conditions de production du harcèlement. De plus, se crée alors une telle détérioration des relations entre la hiérarchie et les salariés, qu'elle contamine l'ensemble des relations de travail dans leur globalité, à tel point que c'est toute la vie des salariés qui s'en trouve affectée.

On se souvient que la défense des directeurs de *France Télécom* avait consisté pour une part à arguer que les personnes suicidées ou assaillies par le *burn out* n'avaient pas eu de contacts directs avec ceux qui avaient décidé ce mode de management. Sans doute s'agissait-il de personnes faibles, peu capables de supporter les exigences du travail dans une entreprise moderne et trop attachées à la passivité des fonctionnaires. Il s'agissait donc de « psychologiser » les caractéristiques des individus pour expliquer, en dédouanant l'institution de toute responsabilité, les incapacités de certains personnels à supporter les nouvelles exigences des managers, aussi aberrantes soient-elles.

Il existe une myriade d'entreprises privées et publiques qui appliquent comme mode de *management* la défiance et le harcèlement. On forme des praticiens à cet effet dans les grandes écoles, certains en prennent la mesure et viennent à y répugner. Beaucoup d'autres considèrent que les lois de la nature, si ce n'est de la « science », sont ainsi faites que les forts doivent toujours tirer profit des faiblesses d'autrui plutôt que d'y remédier ou de ne pas les accroître. Le problème n'est pas nouveau, ni incompréhensible, comme l'écrit Brigitte Pereira, professeure du droit du travail : « *L'intensification du travail et la densification des missions, selon la mise en place d'organisations structurantes conduisant les salariés à faire autrement, encore plus et toujours mieux, ont eu pour conséquence de mettre en évidence un développement des risques psychosociaux (stress, pressions, mal-être au travail, souffrance au travail, burn-out, incivilités, violences, agressions, harcèlement moral). En ce domaine, les salariés cadres et non cadres, absorbent les conséquences de ces politiques managériales au point de concentrer leurs actions sur un mode de plus en plus contraignant (...). Cette évolution, directement liée au contexte économique subordonnant les entreprises à une compétitivité mondialisée, a conduit à une forme d'impératif de flexibilité* (...) *Ainsi, au moment même où l'autonomie des salariés peut faire l'objet d'un accroissement, le phénomène d'intensification du travail a créé de nouvelles contraintes liées à l'urgence (le juste à temps, le flux tendu), au changement constant sur un espace-temps réduit, aux processus de production comprenant une organisation dite qualitative, par le biais des technologies. Or, les risques psychosociaux, pouvant en être issus, intègrent à présent le domaine de la santé publique et impliquent également un coût humain et financier considérable (dépression, suicide, etc.)* »[2]

On voit mal comment l'École, appelée de plus en plus par le patronat et le pouvoir à fournir une main-d'œuvre capable de se soumettre sans discussion aux exigences pures et simples du marché et de la subordination, pourrait ne pas présenter une sorte de ventre mou aux pressions de son environnement. Les pressions perverses de l'adaptation sans considération morale, quand le possible prime sur l'interdit, peuvent nécessiter pour se réaliser le recours aux outils du harcèlement dans toutes les sphères de la société : travail, santé, éducation.

Cécité

Clémentine Bourgeois, Marc Ohana et Sarah Renault, chercheurs en science de gestion, abordent plus précisément la responsabilité de l'entreprise : « *Les facteurs du harcèlement sont présents à différents niveaux comme le niveau individuel (personnalités du harceleur et du harcelé), (...) le niveau du groupe (dynamique psycho-sociale), le niveau organisationnel (fonctionnement de l'entreprise dans son ensemble) et le niveau sociétal (culture/idéologie)* (...). *Parmi tous ces facteurs, les facteurs organisationnels sont directement sous l'emprise de l'employeur.* »[3] Le harcèlement a pour point de départ l'action d'un individu malveillant sur un autre. Cependant, sans toute une infrastructure idéologique et managériale qui en permet la constance et l'acceptation plus ou moins active ou seulement complice par un groupe, cet « accident » de la mauvaise rencontre resterait le plus souvent limité. Il pourrait être reconnu et clairement sanctionné. Tout montre que dans le climat social délétère du libéralisme, l'École en tant qu'institution se dérobe à sa tâche de protection de l'élève victime du

suite page 12

fait de son incapacité à se défendre tout seul, comme il aura à le faire dans la vie adulte et à quoi, en dernier ressort, elle doit le préparer.

Les lettres de menaces de rectorats visant les parents d'élèves harcelés demandant de l'aide sont caractéristiques de la puissance de ce dérèglement des relations humaines érigé en système. L'École a sélectionné pour la *manager* les plus aptes ! Ils agissent sur le modèle du dirigeant laxiste, tout au moins quand elle doit affronter ce qui la dérange, qu'elle veut ignorer : « [l'inaction des managers] *correspond à un leadership "laxiste", voire à l'absence de leadership. Ce style est lui aussi générateur de harcèlement* (...). *Il favorise un harcèlement horizontal, c'est-à-dire le harcèlement d'un individu par ses collègues sans présence de relations hiérarchiques* (...). *En effet, le silence qui caractérise le style laissez faire est perçu comme une acceptation du harcèlement*[4]. »

Il va de soi que bien des maîtres et des professeurs ne partagent pas, bien au contraire, cette orientation idéologique. Il est cependant indispensable, et c'est bien ce que le ministre se garde de faire, de comprendre que les élans individuels - qui parfois ne peuvent plus être que des ressentis et des malaises -, ni reconnus, ni validés par l'institution, finissent par être sans influence. Parfois, ils stigmatisent ceux et celles qui les éprouvent, manifestent leurs désaccords, réclament des actions préventives ou curatives, et envers qui, le moins que l'on puisse dire, l'institution ne montre guère d'empathie.

À défaut de la loi, l'empathie ?

Il y a peu, la « résilience » était mise à toutes les sauces, jusqu'au grotesque. Alibi pour cacher le manque de volonté de l'État. « *La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée et publiée au* Journal officiel *le 24 août 2021. Cette loi ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, dans nos modes de consommation, dans notre justice.* »[5] Sans oublier les ratons laveurs. L'empathie exaltée dans l'urgence nous semble promise au même sort, non sans risquer de renforcer ce qu'on veut combattre.

L'empathie, dont personne ne donne vraiment de définition, est sortie comme le lapin du chapeau ! Elle serait le moyen précoce de prévenir le harcèlement des enfants et des adolescents. Une définition synthétique et pragmatique décrit cette capacité comme la faculté intuitive - et quasi immédiate - de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent. L'empathie, comme émotion vécue, est attestée chez beaucoup d'enfants dès l'âge de 2 ans. Diverses théories - souvent opposées - expliquent sa présence chez presque tous les êtres humains. Les difficultés que provoque son absence momentanée ou son empêchement sont caractérisées par la possibilité d'infliger à autrui, sans en être affecté soi-même, des traitements humiliants ou cruels et, à un degré moindre, elle permet l'indifférence aux difficultés du semblable. Parfois, l'empathie doit

LIGNES DE FRONT

CNews : Pascal Praud ou les relents d'un autre temps

Des députés Renaissance et LFI ont annoncé saisir, le 29 septembre dernier, le régulateur des médias, après des propos nauséabonds tenus par l'animateur Pascal Praud à l'antenne : « *Est-ce qu'on sait pourquoi il y a plus de punaises de lit aujourd'hui ? Est-ce lié à l'hygiène ? Je vais poser toutes les questions* », déclare en préambule l'animateur à son interlocuteur, Nicolas Roux de Bézieux, fondateur-dirigeant d'une plateforme spécialisée dans la gestion de nuisibles comme les punaises de lit. « *Il y a beaucoup d'immigration en ce moment. Est-ce que c'est les personnes qui n'ont pas les mêmes conditions d'hygiène que ceux qui sont sur le sol de France qui les apportent, parce qu'ils sont dans la rue, parce que peut-être ils n'ont pas accès à tous les services comme les autres ? Est-ce que c'est lié à cela ?* », interroge le « journaliste ». « *Absolument pas* », répond alors, catégorique, le dirigeant d'entreprise, avant que Pascal Praud, prévenu d'une polémique naissante sur les réseaux sociaux, ne justifie sa question à la fin de l'émission. Pour le député LFI Aurélien Saintoul, « *ces propos sont d'un racisme évident. La prétendue prudence de Pascal Praud ne cache pas le souvenir de Maurras qui affirmait "l'effroyable vermine des Juifs d'Orient apporte les poux, la peste, le typhus". Ignoble* ».

Mayotte en enfer

Situé dans l'océan Indien, le département le plus pauvre de France est soumis à une des pires sécheresses de son histoire alors que son approvisionnement dépend largement des eaux pluviales. Un stress hydrique aggravé par un manque d'infrastructures et d'investissements, dans un territoire qui, sous pression de l'immigration clandestine, connaît une croissance démographique de 4 % par an. Cette situation a conduit les services de l'État à priver d'eau les habitants de l'île deux jours sur trois, depuis le 4 septembre. « *Mayotte bascule en enfer. Le préfet est dépassé* », alerte Estelle Youssouffa, députée Liot de Mayotte. L'entrée dans une grave crise humanitaire, sanitaire, sociale et économique n'est l'affaire que de quelques jours... Des maladies hydriques émergent, des hospitalisations pour déshydratation se multiplient et des écoles ferment à cause de la non potabilité de l'eau distribuée. L'eau en bouteille vient à manquer également, quand le prix des packs atteint la barre des dix euros. Pendant ce temps, l'usine Coca-Cola (1,2 litre d'eau pour fabriquer un litre de boisson) fonctionne encore.

Papillomavirus : la maladie de l'ignorance

La campagne de vaccination contre le papillomavirus a débuté le 2 octobre auprès des élèves de 5ème des collèges. Chaque année, 6300 nouveaux cas de cancers de l'utérus sont causés par les papillomavirus. La vaccination d'une classe d'âge dès le collège pourrait en éviter la plupart. Plusieurs collèges privés catholiques de Gironde ont refusé de recevoir les équipes mobiles chargées de la vaccination, au motif que « *ce n'est pas le rôle de l'école* » pour l'un, que « *nous ne sommes pas un centre de vaccination* » pour un autre. Une maladie et un vaccin méconnus qui souffrent de beaucoup de désinformations sur Internet. Dans une étude de 2022, Santé Publique France montrait que la moitié des personnes interrogées ne connaissaient pas le vaccin. En 2015, une étude Inserm auprès des médecins révélait que la majorité d'entre eux ne parlaient pas systématiquement de ce vaccin. Finalement, des catholiques bornés arrivent parfois à toucher le reste de la société. ❐ **A. B.**

ÉPHÉMÉRIDES

Le 04/10/2023 : Pour Marine Le Pen et le RN, l'Europe est un « *boulet mortel dont il faudrait se séparer* », mais pas le Parlement Européen dont les fonds aident, de façon illégale, le RN à vivre et à rembourser ces emprunts russes.

Le 05/10/2023 : Au Burkina Faso, les élections ne sont pas une priorité, dit le capitaine un an après son arrivée au pouvoir par un coup d'Etat... Il a encore besoin de temps pour se faire nommer général.

Le 06/10/2023 : Sous influence russe, la Serbie masse ses troupes à la frontière du Kosovo, la Hongrie et la Slovaquie avec son nouveau leader populiste refusent toute aide à l'Ukraine... Actuellement composée de trente-et-un pays, l'Otan ne serait-elle pas plus sûre avec trois de moins ?

Le 07/10/2023 : Un sénateur de l'équipe de Zemmour rappelle que « *l'Evangile nous invite à aimer notre prochain* », et rajoute qu'il n'est nullement précisé qu'on doit l'aimer, ici en France... Oui, c'est vrai, rien dans l'Evangile, mais Lespitre(s) de Zemmour conseille(nt) de n'aimer que leur prochehaine....

Le 08/10/2023 : Poutine a lancé en septembre un avis de recherche contre le président de la Cour pénale internationale, qui, en mars, avait émis un mandat d'arrêt contre lui pour crime de guerre... C'est Navalny, avocat compétent et hélas disponible, que Poutine va charger de la procédure ?

Le 09/10/2023 : Dans une superbe et triste de lettre sur l'Arménie, l'écrivain voyageur Sylvain Tesson écrit dans une lettre à Macron : « *Poutine veut prendre la géographie, Aliev veut annuler l'histoire. Le premier conquiert. Le second efface* (...) *Les liens de la civilisation nous attachent à ce pays. Ce sont des liens plus nobles que les gazoducs qui, eux aussi, relient les nations.* » ❐ **Olivier Brisson**

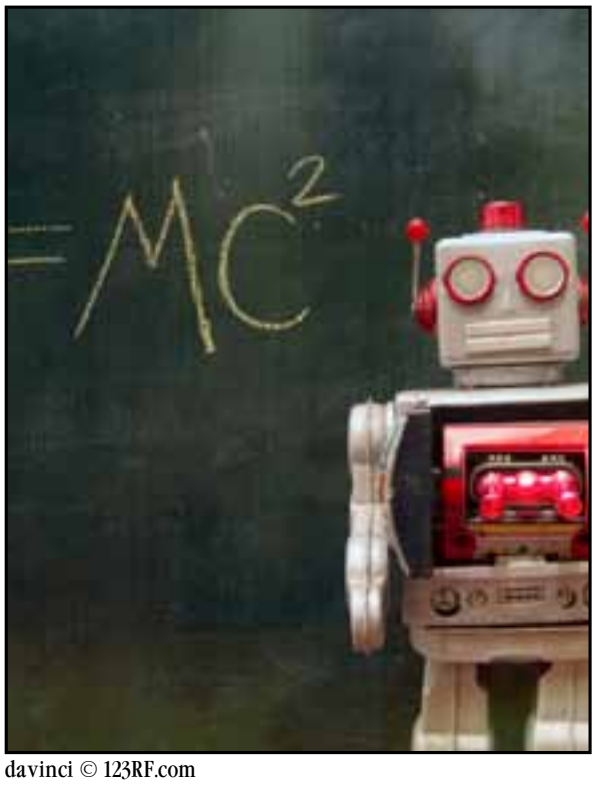

davinci © 123RF.com

être différée et modérée pour conserver les moyens d'accomplir efficacement une tâche immédiatement pénible pour soi et autrui (soins douloureux, protection par une cœrcition momentanée, etc.). Les composantes intuitives et spontanées de l'empathie s'apprendraient-elles grâce à des « cours », comme le rêve le ministre ? Envisageons plutôt que, comme pour le langage, il faut que des capacités existent *a priori* (par ex. : absence de lésions neurologiques ou d'altérations graves des relations). Elles permettent d'apprendre n'importe quelle langue, dont chacun use ensuite dans les enjeux sociaux et expressifs personnels. En ce sens, on peut faire appréhender aux enfants - sans doute par des jeux et des expressions en groupes - la reconnaissance et l'usage de ces émotions. Cependant, cette formation - dont on ne sait qui se chargera, ni comment[6] - à des relations humaines marquées d'empathie, a-t-elle la moindre congruence avec ce que l'École exige de concurrence entre les élèves ? Les procédures de sélection dans le cursus scolaire puis dans les recrutements professionnels imposent, sollicitent des acquisitions opposées.

Que dire aussi des modèles d'empathie qui animent les actions du gouvernement ? Les voit-on dans les harcèlements à l'encontre des migrants (les journées d'attente devant les préfectures) ou des chômeurs et allocataires du RSA (répondre à n'importe qu'elle heure à des rendez-vous téléphoniques, recevoir des recommandés quand on est SDF et autres fantaisies sadiques du pouvoir).

Dans ces conditions, compter sur l'empathie est encore un moyen de psychologiser les problèmes collectifs, donc à se priver d'une part des solutions adéquates pour les résoudre. Les réponses institutionnelles aux cas de harcèlement ne peuvent pas être le fait d'individus plus ou moins bienveillants, mais doivent être régies par des procédures et dotées de moyens réels. Les démarches des enseignants et des autres professionnels qui constatent les faits de harcèlement s'accompagnent encore de discrédit et de réprobation de la part de la hiérarchie pour avoir dérangé sa quiétude.

Un fait social global

L'École n'est pas séparée de la société. Quelle position de « leader laxiste » est celle de l'État à l'égard des réseaux sociaux qui sont les vecteurs et les amplificateurs du harcèlement ? Ils sont concrètement exemptés de toute responsabilité réelle envers les mineurs. La seule parade à leurs effets délétères, jusque ici, a consisté à demander aux victimes de ne plus aller sur les réseaux. Renversement typique de la pensée libérale : la victime est responsable de son sort et doit se protéger seule.

Comme disait Thatcher, se réclamant d'une interprétation aussi fausse que maligne de ce qu'elle avait cru comprendre de darwinisme social pour justifier la lutte de chacun contre tous : « *La société n'existe pas.* » Chez elle, nulle empathie, et ça se voyait ! Son idéologie est pourtant celle dont nos gouvernants d'aujourd'hui sont les héritiers. Ce n'est pas de très bon augure... ❐

1. https://www.dalloz-actualite.fr/flash/suicides-france-telecom-cour-d-appel-de-paris-valide-notion-de-harcelement-moral-institutionne–

2. Brigitte Pereira (2013), « Du harcèlement moral au harcèlement managérial : Les limites de l'objectivation légale ». Revue française de gestion, 233, 33-54. https://doi.org/10.3166/RFG.233.33-54

3. Clémentine Bourgeois, Marc Ohana, Sarah Renault (2016). « Les facteurs organisationnels du harcèlement moral : l'employeur est-il responsable ? » Recherches en Sciences de Gestion, 112, 103-120. https://doi.org/10.3917/resg.112.0103

4. *ibid.*

5. https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience

6. S'agira-t-il d'imposer aux enseignants une discipline supplémentaire à enseigner sans que, comme d'habitude, on ne les ait formés à cette nouveauté ? Ou bien, trouvera-t-on des spécialistes - certifiés sur quelles bases ? - dont les interventions seront proposées comme des remèdes aux « carences » des enseignants, offrant ainsi encore une occasion de discréditer leur travail aux yeux des parents et de la population ?

LIGNES DE FRONT

Glyphosate : Bayer à la triche

michelperes © 123RF.com

Les associations européennes Global 2000 et Pesticide Action Network Europe annonçaient, le 27 septembre, avoir déposé une plainte auprès du procureur de la République de Vienne contre la multinationale Bayer. Deux études qui démontrent des effets néfastes du glyphosate ont été écartées par Bayer lors de son processus d'évaluation. La première est une étude épidémiologique, qui montre que les enfants dont les mères ont été exposées au glyphosate pendant leur grossesse sont davantage sur le spectre de l'autisme. La seconde avait été commandée par Syngenta (qui fait partie du consortium demandant la ré-autorisation du glyphosate), sur les effets neurotoxiques de la substance. *« La législation européenne prévoit que les fabricants de pesticides doivent faire état de toutes les études sur les effets potentiellement néfastes du glyphosate (...), y compris celles commandées par eux et celles de la littérature scientifique »*, signalent les ONG dans un communiqué. Les organisations remarquent que « *la demande d'autorisation actuelle de Bayer ne tient pas compte de la majorité des publications indiquant que le glyphosate a des effets nocifs sur le système nerveux (neurotoxicité)* ». Pour rappel, les États européens doivent voter sur la ré-autorisation du glyphosate pour dix ans le 12 octobre prochain.

Airbnb sait se placer

Le député François Jolivet, rapporteur du volet logement du projet de loi de finances 2024 a eu la bonne idée d'embaucher comme assistant David Miodownick, jusqu'alors « *responsable des affaires publiques* », c'est-à-dire lobbyiste en chef d'Airbnb. Il avait rejoint la plateforme en janvier dernier, après avoir occupé un poste au cabinet de la Première ministre Elisabeth Borne. Pour la plateforme, la préservation des très critiquées niches fiscales pour les locations saisonnières est un enjeu majeur, et David Miodownick est peut-être un pion stratégiquement bien (dé)placé. Déjà en 2017, Airbnb avait débauché le conseiller en communication de la ministre Axelle Lemaire, chargée du numérique sous François Hollande.

Multinationales : premier test pour la loi

La première audience sur le fond dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, et non sur des points de procédures comme on l'a trop vu avec notamment les procédures contre Total, s'est tenue le 19 septembre, après une plainte du syndicat Sud PTT. Dans le viseur : La Poste, accusée de fermer les yeux sur les conditions de travail chez les sous-traitants qu'elle charge de la livraison des colis, et qui emploient de nombreux sans-papiers. L'occasion de rappeler que la loi sur le devoir de vigilance ne vise pas seulement les abus des multinationales à l'autre bout du monde, mais aussi en France même, et les entreprises publiques. L'un des enjeux du procès, mis en délibéré au 5 décembre 2023, est de savoir si la loi sur le devoir de vigilance pourrait combler certaines lacunes du droit du travail en France qui permettent à La Poste de se défausser sur ses sous-traitants. ❐ **A. B.**

Les excédents de la Sécu dans le collimateur du gouvernement

Pierre Lagnel

Que faire des excédents de la Sécurité sociale ? Dans la banche des accidents de travail, ils pourraient servir à la prévention. Syndicats et patronat ont leur idée… Mais le gouvernement compte plutôt mettre la main sur ceux des caisses de retraite complémentaires et sur ceux de l'Unédic.

looloolee © 123RF.com

Une centaine de personnes étaient rassemblées à Epernay le mardi 3 octobre, au cœur du vignoble champenois, en soutien aux vendangeurs et pour appeler à une table ronde sur « *les conditions de travail* » et « *d'hébergement* ». Les manifestants s'étaient rassemblés à l'initiative de la CGT, devant le Syndicat général des vignerons, qui regroupe les propriétaires-exploitants de Champagne. Ce qui a mis le feu aux poudres ? Les conditions de travail déplorables imposées aux saisonniers. En septembre dernier, pas moins de quatre travailleurs qui participaient aux vendanges dans cette région, dont les crus comptent parmi les plus renommés au monde, sont décédées dans un contexte de fortes chaleurs. Une enquête est ouverte, mais les décès semblent a priori causés par arrêt cardiaque.

Devant le Syndicat général des vignerons, la CGT accuse : des prestataires logent « *des gens sous hangar, sur la terre battue* », et même dans des « *bidonvilles à l'entrée de certains villages* ». Les vendangeurs y « *dorment sous des bâches, sans eau courante ni électricité* ». Fin septembre, le parquet de Châlons-en-Champagne a ouvert deux enquêtes pour « *traite d'êtres humains* », après la fermeture, par la préfecture de la Marne, d'hébergements collectifs de vendangeurs, qualifiés d'« *insalubres* » et d'« *indignes* ». Ils abritaient des saisonniers majoritairement venus d'Afrique de l'Ouest.

La CGT compte se constituer partie civile dans ces dossiers et demande en plus pour les saisonniers relogés, le paiement complet de leur salaire, alors qu'ils n'ont pour le moment perçu, selon le syndicat, que trois jours de paie pour huit travaillés. Le Syndicat général des vignerons a réagi en programmant une concertation avec les syndicats de salariés, à la mi-octobre, afin de « *décider de toutes les mesures nécessaires pour que de telles dérives ne se reproduisent plus* », en encadrant mieux le choix des prestataires chargés d'embaucher les saisonniers. Pour la prévention, syndicats et patronat pourront puiser dans les fonds de la branche

LIGNES DE FRONT

Méditerranée : cimetière maritime toujours et encore

Le nombre des migrants qui ont trouvé la mort ou ont disparu en tentant la traversée de la Méditerranée cet été est trois fois plus élevé que sur la même période l'an dernier, précisait l'Unicef le vendredi 29 septembre. Entre juin et août 2023, « *au moins 990 personnes, dont des enfants* » ont fait naufrage en Méditerranée centrale, contre 334 personnes durant l'été 2022. Si la part totale des enfants n'est pas chiffrée, l'Unicef précise que 11 600 « mineurs non accompagnés » ont tenté de se rendre en Italie entre janvier et mi-septembre à bord d'embarcations de fortune, soit 60 % de plus que sur la même période en 2022 (7 200). Depuis le début de l'année 2023, plus de 2 500 exilés sont morts ou ont disparu après avoir tenté de traverser la Méditerranée, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU.

Kosovo : à quand la fin de l'escalade

Le 24 septembre, un policier kosovar albanais était tué dans une embuscade dans le nord du Kosovo, où les Serbes sont majoritaires dans plusieurs villes. Une fusillade s'en est suivie, opposant les forces spéciales de la police kosovare et un commando serbe lourdement armé. Il s'agit d'une des plus graves escalades survenues au Kosovo ces dernières années… La Serbie refuse toujours de reconnaître l'indépendance de son ancienne province méridionale, à majorité albanaise. Une décennie après un conflit meurtrier, entre guérilla indépendantiste kosovare et forces serbes, qui a pris fin après une campagne de bombardements de l'Otan. En conséquence, quelque 600 militaires britanniques vont être envoyés au Kosovo pour y renforcer la présence de l'Otan. « *Le Royaume-Uni va déployer environ 200 militaires provenant du 1er bataillon du régiment royal Princesse de Galles, qui rejoindront 400 autres militaires britanniques déjà présents au Kosovo pour des exercices. Des renforcements suivront de la part d'autres pays de l'Alliance* », a précisé Dylan White, porte-parole de l'Otan.

Pologne : la démocratie réclamée dans la rue

A quinze jours des législatives, un million de personnes se sont rassemblées le dimanche 1er octobre dans le centre de Varsovie à l'appel de l'opposition (Plateforme civique de Donald Tusk) pour dénoncer la politique ultraconservatrice et eurosceptique du PiS (Droit et Justice) au pouvoir. En dépit de nombreux conflits avec l'Union européenne et d'accusations d'atteintes à l'Etat de droit, le PiS de Jaroslaw Kaczynski conserve une avance confortable dans les sondages, avec environ 35 % des intentions de vote. La Plateforme civique est en deuxième position, soutenue par 27 % des électeurs. ❐ **A. B.**

de la Sécurité sociale dédiée aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, appelée « AT-MP ».

100 millions de plus pour la prévention

Réunis à Paris, l'ensemble des représentants des salariés et des employeurs, toutes branches confondues, ont signé un accord national interprofessionnel le 15 mai dernier, destiné à mettre « *les moyens de la branche AT-MP, et notamment ses excédents* » au service d'un accroissement des « *moyens de prévention et pour améliorer les modalités de réparation et d'accompagnement des victimes* ». Les signataires entendent augmenter de 100 millions d'euros le budget destiné à la prévention, activité qu'ils qualifient de « *parent pauvre* » de l'AT-MP. Les sommes mobilisées serviront à augmenter de 20 % les effectifs chargés de la prévention et du contrôle.

La branche AT-MP de la Sécurité sociale, accidents du travail et maladies professionnelles, finance des actions de prévention et prend en charge les frais médicaux des victimes d'accidents de travail. Elle leur verse des indemnités journalières durant la durée de leur arrêt de travail. Pour le cas des travailleurs ou travailleuses reconnus en incapacité permanente, elle verse une rente (aux ayants droit en cas de décès). Elle représente au total moins de 2 % des dépenses de la Sécurité sociale.

L'AT-MP affiche une solide santé financière depuis dix ans. « *Les cotisations AT-MP - qui sont uniquement à la charge de l'employeur - ont la particularité de s'ajuster aux prestations à verser. Ce n'est pas le cas des autres branches de la Sécurité sociale, dans lesquelles l'augmentation des cotisations en fonction des besoins est devenue taboue, parce que les gouvernements craignent de rendre le coût du travail trop élevé* », explique l'économiste Damien Sauze, maître de conférences à Lyon 2 (*Alternatives économiques*, 02.10.23). Cette bonne santé financière ne doit pas laisser croire qu'elle résulte d'une amélioration spectaculaire de la situation sur le terrain, via la diminution des accidents de travail, des incapacités, voire des décès liés au travail. Au contraire, ces résultats financiers excédentaires résultent d'une stagnation des dépenses d'indemnisation, à environ 11,5 milliards d'euros par an. Comme le souligne la Cour des comptes, « *la situation d'ensemble ne s'améliore plus* », alerte-t-elle dans son rapport sur « *Les politiques publiques de prévention en santé et sécurité au travail dans les entreprises* », publié en décembre 2022 (*Alternatives économiques*, 02.10.23).

Plusieurs caisses dans la ligne de mire

Depuis une dizaine d'années, le nombre d'accidents du travail stagne, ou repart à la hausse dans certains secteurs d'activités très peu qualifiés comme les Ehpad ou dans celui des aides à domicile qui dépassent 100 accidents du travail pour 1 000 salariés. Un ratio trois fois supérieur à la moyenne nationale. Globalement, le dénombrement des troubles musculo-squelettiques est en hausse et les épisodes dépressifs sévères ou les troubles anxieux ont plus que doublé en cinq ans. Il faut mesurer ce que représente cette inversion de tendance par rapport à celle qui avait perduré depuis la seconde moitié du XXe siècle : les arrêts de travail, à la suite d'accident, ont été divisés par quatre entre 1950 et la fin des années 2000. Cette amélioration était liée aux précautions prises dans des branches comme le BTP et le secteur de la métallurgie, mais aussi au recul du nombre d'emplois industriels.

La branche des accidents du travail fera sans doute de son mieux pour protéger les salariés. La portée de son action sera néanmoins limitée par la disparition, lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, des Comités hygiène santé et conditions de travail au sein des collectifs de travail, par le manque de moyens dédiés à l'Inspection du travail ou par la faiblesse des peines pour les employeurs qui camouflent les accidents du travail.

Syndicats comme employeurs sont d'autant plus poussés à utiliser les excédents de la branche AT-MP, que le gouvernement n'hésite pas à puiser ses réserves. La dernière réforme des retraites a été pour le gouvernement l'occasion d'augmenter la cotisation pour la retraite de base et de diminuer d'autant celle de l'AT-MP, qui, elle, ne pèse que sur l'employeur. Un tour de passe-passe qui devrait s'élever à pas moins de 1,7 milliard d'euros d'ici à 2026. En cette rentrée 2023, le gouvernement multiplie ce type de ponction. Dans sa ligne de mire, les excédents accumulés par l'assurance-chômage, l'Unédic, et la caisse de retraite complémentaire du secteur privé, l'Agirc-Arco. Deux institutions gérées par les représentants des employeurs et des employés. Chez l'Unédic, les excédents sont de 4,3 milliards pour 2022 et représentent probablement la même somme pour l'année en cours. Ces ressources financières proviennent en partie de la dernière réforme qui a restreint les droits au chômage. Le gouvernement souhaite prélever au total une douzaine de milliards, en cumul sur quelques années, au motif de financer la transformation de « Pôle emploi » en « France Travail ». De son côté, l'Agirc-Arco a accumulé près de 70 milliards de réserves financières, liées à une gestion très conservatrice, voire chiche, du niveau des pensions ; mais aussi, très à la marge, par la dernière réforme des retraites. L'exécutif avait tenté, au printemps dernier, de ponctionner de quoi augmenter les petites retraites. Alertés, employeurs et syndicats réfléchissent à l'emploi de leurs excédents. ❐

GEOPOLIS

Les leçons de la guerre entre Israël et le Hamas

Il y aura un avant et un après 7 octobre 2023, tant les événements des dernières heures sont inédits et traumatiques pour Israël, et sont suivis de représailles massives. On peut d'ores et déjà en tirer plusieurs leçons.

Cette guerre a éclaté le 7 octobre à l'aube, et il peut sembler hasardeux d'en tirer les leçons alors que des combats se poursuivent, que la riposte israélienne ne fait que commencer, que le sort des très nombreux otages israéliens est inconnu. Le bilan lui-même ne cesse de monter, vertigineux, avec plus de 700 morts israéliens, des centaines côté palestinien. Et pourtant, cette guerre change d'ores et déjà l'équation politique proche-orientale. Il faut essayer d'en saisir le triple impact, en Israël, du côté palestinien, et régional.

En Israël, le choc est immense, certains commentateurs locaux estiment même que c'est le plus grand traumatisme depuis l'indépendance de l'État en 1948. A aucun moment, par le passé, les soldats des pays arabes n'ont mis les pieds en Israël même, comme l'a fait le Hamas le samedi 7 octobre, sur une échelle inédite.

Le prix politique sera lourd pour cette défaillance de sécurité et sera payé par les chefs militaires. Benyamin Netanyahou et ses alliés d'extrême droite ne pourront pas échapper à l'échec provoqué par leurs choix idéologiques : ils ont divisé Israël et mis les territoires sous tension. La saison des responsabilités sera ouverte dès la fin des hostilités. Côté Palestinien, en menant une attaque planifiée, meurtrière et brutale, les islamistes du Hamas envoient un double message : d'abord aux millions de Palestiniens pour revendiquer le leadership, aux dépens de l'Autorité palestinienne et du Fatah de Mahmoud Abbas, successeur de Yasser Arafat ; mais aussi aux pays de la région, en particulier l'Arabie saoudite qui tourne le dos aux Palestiniens.

L'enjeu du leadership est posé en raison du discrédit de l'Autorité palestinienne, inefficace et corrompue. Et à un moment où les territoires palestiniens sont en ébullition : on parle d'une troisième intifada, en l'absence de toute perspective politique. On peut être surpris qu'une opération terroriste visant des civils soit une manière d'affirmer un leadership. Mais face au sentiment d'exaspération des Palestiniens devant le rouleau compresseur de la colonisation, la radicalité est un langage politique. La terreur infligée à l'adversaire satisfait un désir de vengeance, et le Hamas sait y faire.

Troisième enjeu, la région, avec deux pays clés : l'Iran et l'Arabie saoudite. L'Iran détient la clé d'un autre adversaire d'Israël, le Hezbollah libanais. Il y a eu quelques échanges de tirs limités entre le Hezbollah et Israël, et l'armée israélienne a demandé aux habitants du nord d'évacuer leurs maisons. Si le Hezbollah entre en lice, ce sera une décision de Téhéran. Ce n'est pas encore le cas, et il est fort possible que le front nord reste sous contrôle, malgré l'hostilité déclarée entre Israël et l'Iran. L'Arabie saoudite est le gros morceau désormais : le prince héritier Mohamed Ben Salmane était prêt à signer avec Israël, en ignorant largement le sort des Palestiniens. Mais le pourra-t-il encore, alors que la question palestinienne est brutalement - et durablement - revenue au centre, et que les opinions arabes sont de nouveau mobilisées ? C'était sans doute l'un des « buts de guerre » du Hamas que d'empêcher ce rapprochement. C'est toute l'équation régionale qui est à revoir. L'onde de choc de Gaza risque d'aller très loin. **Pierre Haski – Golias en partenariat avec France Inter** (Source : https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/geopolitique/geopolitique-du-lundi-09-octobre-2023-2061477)

Laudate Deum

Le pape crie au feu

L'œil de Samson

Huit ans après l'encyclique Laudato si, le pape François publie l'exhortation apostolique Laudate Deum, dédiée « à toutes les personnes de bonne volonté, sur la crise climatique ». Il s'agit de préciser et de compléter Laudato si, étant donné que « la situation est en train de devenir encore plus urgente » (§4). Se référant aux rapports 2021 et 2023 de l'IPCC-Intergouvernemental Panel on Climate Change, le pape met en garde contre les conséquences d'une augmentation de la température globale de 1,5° C, et à plus forte raison de 2° C.

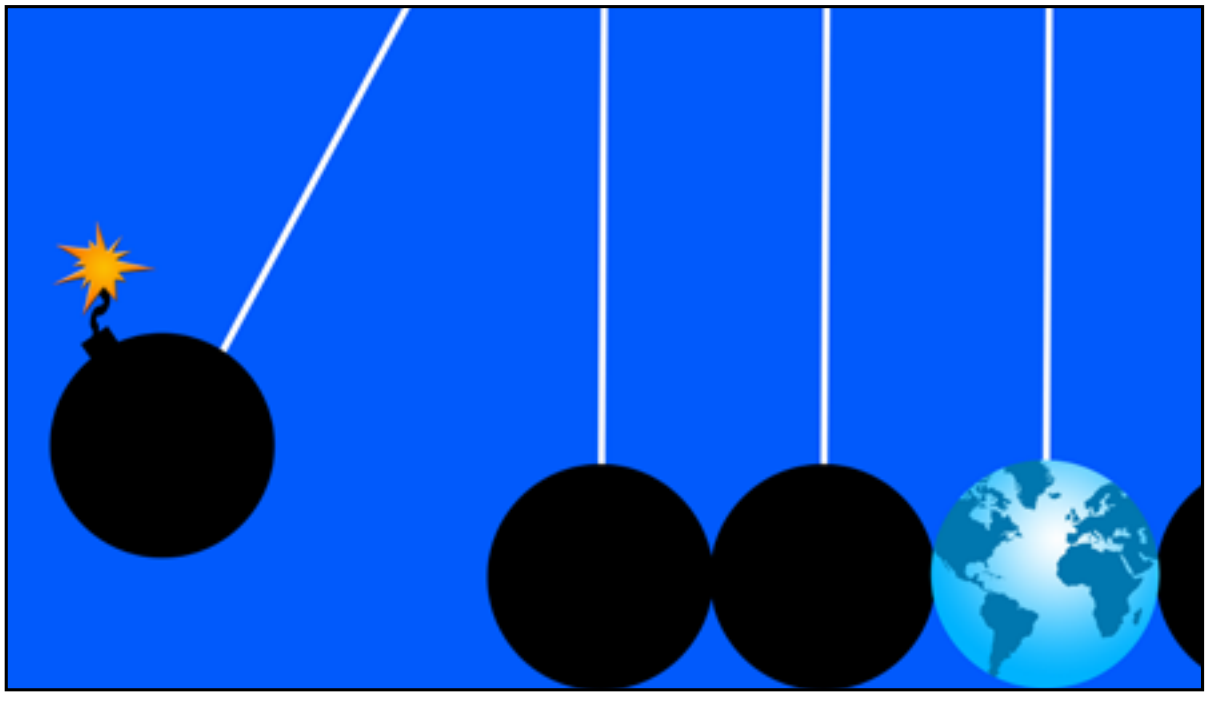

desdemona72 © 123RF.com

Dès le deuxième paragraphe du développement (§6), le pape François s'en prend aux climato-sceptiques : « *Ce à quoi nous assistons aujourd'hui est une accélération inhabituelle du réchauffement, à une vitesse telle qu'il suffit d'une génération - et non des siècles ou des millénaires - pour le constater.* » Loin de devoir être attribuée aux pauvres « *parce qu'ils ont beaucoup d'enfants* », la responsabilité du changement climatique est celle des pays riches : « *La réalité est qu'un faible pourcentage des plus riches de la planète pollue plus que les 50 % plus pauvres de la population mondiale.* » (§9). Non seulement il est clair que le changement climatique a une origine humaine, liée à l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, mais il faut préciser que « *plus de 42 % du total des émissions nettes produites depuis 1850 l'ont été après 1990* » (IPCC, 2023). Au §14, le

URBI ET ORBI

La mauvaise blague d'une sanction canonique

Jean-Pierre Ricard, évêque de Digne, se sachant sous le coup de l'ouverture imminente d'une enquête judiciaire, avait révélé en octobre 2022 avoir abusé par le passé d'une jeune fille de 14 ans. L'enquête de la justice française pour « *agression sexuelle aggravée* » a été classée sans suite en février 2023 en raison de la prescription des faits. A l'issue du procès canonique, Jean-Pierre Ricard a été suspendu, par le Dicastère pour la Doctrine de la Foi, de tout ministère public et ce pour une période de cinq ans renouvelable. Concrètement, il reste cardinal et prêtre, mais n'a plus le droit d'exercer, pendant cinq ans, son ministère sacerdotal auprès des fidèles : célébrer une messe pour les catholiques ou encore leur délivrer des sacrements (baptême, confession...). Le cardinal Ricard pourra seulement célébrer la messe, de manière privée, seul ou en présence d'une autre personne. Sauf que la sentence romaine prévoit une exception et non des moindres : la décision ne s'applique pas dans le diocèse de domicile du cardinal Ricard où il peut continuer d'exercer son ministère. Une mauvaise blague qui n'en est pas une. Ainsi, Emmanuel Gobillard, actuel évêque de Digne où réside actuellement le cardinal Ricard, s'oppose à cette mesure canonique, en interdisant au cardinal de célébrer devant les fidèles.

Marseille après François : Aveline dans le rouge

Comme l'annonçait Golias il y a quelques semaines, Marseille vaut bien une messe (cf. *Golias Hebdo* n° 784). Pourtant, la visite papale n'a pas eu l'effet escompté au niveau trésorerie. Le diocèse espérait recueillir l'équivalent en dons des dépenses engagées pour les Rencontres méditerranéennes qui ont coûté plus de 2,5 millions d'euros (selon nos informations, proches de 3 millions). Les mécènes et sponsors ont pris leur part à hauteur de 1,2 million d'euros en comptant également les dons faits sur place lors d'une quête géante durant la messe au Vélodrome qui n'a rapporté que 250 000 euros, au lieu des 600 000 escomptés. Depuis, un appel aux dons a été lancé : « *On a un trou de 600 000 euros sur un budget total de 2,5 millions d'euros. On lance un appel aux dons effectivement pour pouvoir rentrer dans nos frais pour cette visite du pape* », a reconnu Romain Louge, le prêtre maître des cérémonies. Si bien que l'évêque Jean-Marc Aveline a appelé toutes les personnes qui ont suivi de près ou de loin l'événement à sortir le portefeuille : « *Vous qui écrivez pour nous remercier, vous qui avez participé à cet événement historique, que ce soit pendant le festival, au stade, sur l'avenue du Prado ou chez vous devant votre écran, aidez-nous ! Chaque don compte. C'est pour permettre au plus grand nombre de vivre cet événement que nous avons déployé ces moyens. Maintenant, nous avons besoin de votre soutien : merci d'avance pour votre générosité !* » Voilà le prix à payer pour faire les gros titres avec la venue du pape et masquer le désert ecclésial qui se trouve derrière ces « festivités » onéreuses, à l'instar de ce qui s'est passé au JMJ de Lisbonne l'été dernier.

Canada : une repentance toujours aussi amère

A l'occasion de la troisième « Journée nationale de la vérité et de la réconciliation », le 30 septembre 2023, les évêques catholiques du Canada ont rappelé l'héritage tragique des anciens pensionnats autochtones. Cette Journée nationale, célébrée partout au Canada, veut renforcer la sensibilisation de la population canadienne et « *rendre hommage aux enfants qui ne sont pas rentrés chez eux, aux survivants des pensionnats, à leurs familles et à leurs communautés* ». Les pensionnats autochtones ont été créés par les Eglises chrétiennes et le gouvernement du Canada dans le but d'éduquer et de convertir les enfants et de les assimiler à la société canadienne. En tout, selon l'*Encyclopédie canadienne,* quelque 150 000 enfants inuits, métis et des Premières Nations ont été arrachés à leur famille et ont fréquenté les pensionnats où nombre d'entre eux ont subi des abus. Elle estime à 6 000 le nombre de décès d'enfants dans les pensionnats, les archives étant incomplètes. Depuis peu, l'Eglise reconnaît les crimes commis en son nom et en son sein, aveuglée jusque-là par le déni et l'horreur de ce passé. ❐ **A. B.**

pape déplore l'existence de « *certaines opinions méprisantes et déraisonnables qu'[il] rencontre au sein même de l'Eglise catholique* ». Il souligne que « *la possibilité de parvenir à un point critique est réelle* ».

Dans la deuxième partie, le pape François critique le « *paradigme technocratique qui se trouve derrière le processus actuel de dégradation de l'environnement* ». Bien que cette expression ne reçoive pas de définition claire, il s'agit de la recherche d'un pouvoir illimité grâce à la technologie : «*Accroître au-delà de l'imaginable le pouvoir de l'homme, face auquel la réalité non humaine est une simple ressource à son service* » (§22). Ce pouvoir, qui repose sur le progrès technique, est aussi un pouvoir de l'homme sur l'homme, qui ne sera pas forcément utilisé à bon escient.

« Deep ecology »

Dénonçant l'optimisme technologique, le pape ne lui oppose pas pour autant une forme d'écologie profonde (*deep ecology*) qui verrait en l'homme un intrus et une menace pour la nature : « *Un environnement sain est aussi le produit de l'interaction de l'homme avec l'environnement, comme c'est le cas des cultures indigènes et comme cela a été le cas durant des siècles dans différentes régions du monde.* » (§27)

Ce lien entre technologie et pouvoir nous amène à poser la question de la prise de décision et de la diplomatie. Se référant à sa précédente encyclique *Fratelli tutti*, le souverain pontife appelle à « *reconfigurer le multilatéralisme* (...) *à la lumière de la nouvelle situation mondiale* » (§37). Loin d'appeler à un nouvel ordre mondial technocratique, comme l'en accusent ses détracteurs complotistes, le pape souhaite l'émergence d'un « *multilatéralisme d'en bas* » qui naîtrait de la rencontre, favorisée par la mondialisation, des militants des différents pays, avec pour effet d'« *exercer une pression sur les facteurs de pouvoir* » (§38).

Après avoir relevé les succès et les échecs des conférences successives sur le climat et affirmé son espoir dans la COP28 de Dubaï (30 novembre-12 décembre 2023), le pape termine en rappelant aux fidèles catholiques les motivations qui naissent de leur foi, en citant notamment Gn 1, 31 : « *Dieu vit tout ce qu'il avait fait : cela était très bon.* »

La voix de la raison

Indépendamment du fait qu'il soit écrit par un pape, ce document représente à mon sens, et certainement pour tout homme de bonne volonté, la voix de la raison. L'origine anthropique du réchauffement climatique est aujourd'hui scientifiquement établie. Bien que la science climatique présente cette particularité d'être prospective plutôt que descriptive (il s'agit de modéliser, à partir de changements que nous observons, des changements que nous n'observons pas encore), il serait déraisonnable de nier que le réchauffement puisse, dès maintenant et surtout si nous ne faisons rien, avoir des conséquences incontrôlables.

Le fait que ce document émane du successeur de Pierre soulève la question : le pape est-il dans son rôle lorsqu'il nous appelle à sauvegarder la maison commune ? Y a-t-il ou non confusion des genres ? Lorsqu'on lit qu'« *il ne nous est rien demandé de plus qu'une certaine responsabilité face à l'héritage que nous laisserons de notre passage en ce monde* » (§18), il faudrait être bien hypocrite pour soutenir qu'un catholique n'a pas à se soucier de ce qu'il laissera sur Terre parce que sa véritable patrie est au Ciel. N'est-ce pas notre soif de jouissance, notre concupiscence désordonnée, qui nous pousse à gaspiller les ressources ? Le respect de la création (qu'il ne faut pas confondre avec une adoration de celle-ci) n'est-il pas inséparable de la piété envers le créateur et de la solidarité avec les plus pauvres ? En appelant à louer Dieu dans ses créatures, François n'est pas plus hérétique que son saint patron.

Un bémol dans ce concert de louanges

Nous nous autoriserons toutefois à introduire un petit bémol, dans le concert de louanges que nous venons d'adresser au document pontifical. On peut en effet déplorer ceci : autant le pape tient un discours clair et franc sur les questions écologiques, autant il est impossible de savoir quel est son véritable avis au sujet des questions pastorales et morales, sur lesquelles il est pourtant attendu en premier lieu en tant que successeur de Pierre. Sur l'écologie, son oui est oui, mais sur des questions proprement catholiques nous obtenons des réponses de normand, voire pas de réponse du tout.

Quand saurons-nous si les divorcés remariés ont l'autorisation de communier à la messe ? Quand saurons-nous si des couples homosexuels peuvent recevoir une bénédiction autrement qu'en catimini ? Quand saurons-nous si le pape est favorable à un examen de la question de l'ordination des femmes, au-delà de la fin de non-recevoir opposée naguère par Jean-Paul II ? Louons Dieu, et prions-le d'inspirer son « pape vert » sur ces questions. ❐

FOCUS

Synode, une ouverture qui s'est terminée en fermeture

J'ai participé, le 4 octobre dernier, à la Messe d'ouverture du Synode depuis les chaises du fond de la Place Saint-Pierre du Vatican, au milieu de mon cher peuple et en appréciant de voir la foi des gens simples, en constatant qu'il y a encore de l'espérance et de la joie chez beaucoup et pas chez d'autres.

J'assiste au « synode » dit de « l'ombre »[1] pour donner voix au collectif que je représente ici : l'Association des femmes prêtres romaines.

Cette représentation se compose d'actions simples et pacifiques pour porter à la visibilité de nos ministères et témoigner, dans la réalité du commun des mortels, qu'il y a aussi le désir de partager ce qui « nous brûle à l'intérieur » et nous donne la vie. Je marche à la suite de Jésus qui a envoyé la Samaritaine annoncer qu'il était le Messie aux gens de son village, et Madeleine proclamer sa résurrection à ses frères. Cette suite, ce nom saint, est tout pour nous. C'est notre souffle, notre force, notre horizon et notre unique but derrière Celui qui est le Chemin, la Vérité et la Vie.

C'est pourquoi j'ai choisi de rejoindre un groupe de femmes courageuses et fortes dans la foi, capables d'aimer jusqu'à se laisser exclure et punir par un système déjà condamné et qu'il est urgent de réformer. Oui, c'est urgent ! Des vies de petits garçons et de petites filles sont en jeu. Ensemble, nous marchons, femmes et hommes de bonne volonté qui travaillons pour le Royaume avec de petits instruments pacifiques : la parole et les symboles, la prière...

Ainsi, hier, pour que les gens sachent qu'ils se tenaient à côté d'une femme prêtre catholique, j'ai revêtu l'aube (la tunique à laquelle toute personne baptisée a droit) et l'étole qui m'identifie comme obéissant à l'ordre de servir mes frères et sœurs « Donnez-leur à manger ».

Un policier est apparu, qui a appelé d'autres policiers et j'ai fini dans les locaux de la police italienne qui a supposé qu'une femme ne pouvait pas être prêtre et qu'elle usurpait un « habit de *talar* » (sic). Le reste des uniformes et des vêtements qui peuplaient la place à cette heure-là ne leur paraissait pas suspect.

Après trois heures et demie de délibérations auxquelles ont assisté jusqu'à huit policiers, tous de sexe masculin, il a été décidé de m'infliger une amende et de confisquer ces habits.

Ils m'ont libérée sans savoir que le Christ m'avait libéré il y a longtemps, en particulier le jour où il a été lui-même puni pour avoir dit qui il était, et où ses propres vêtements lui ont été enlevés... On voit que le système pharisien n'a pas perdu ses bonnes habitudes. Le recours à la force étrangère pour accomplir ses tâches sales et injustes, violant la liberté d'expression entre autres, m'est familier.

Je suis en paix, avec un long programme de paroles et d'actions à venir au sein d'un groupe de nombreux compagnons, compagnes et collègues avec qui je marcherai, chanterai, prierai, penserai ces jours-ci.

Je suis convaincue que ce synode sera un succès et nous verrons de quel côté se trouve l'ombre.

Du cœur de celle qui s'appelle Mère Église, je vous envoie des bénédictions et toutes sortes de souhaits de paix et de bien, une immense affection et un regard large et amical « bienveillant et accueillant » comme l'a demandé le pape dans son homélie. Votre amie et votre sœur. ❐ **Christina Moreira Vázquez**

1. A l'initiative de nombreuses associations catholiques progressistes en parallèle du synode officiel.

« Vivre dans l'Espérance »

27ème dimanche du temps ordinaire - Evangile de Jésus-Christ selon saint Matthieu (Mt 21, 33-43) : Jésus disait aux chefs des prêtres et aux pharisiens : « *Écoutez une autre parabole : Un homme était propriétaire d'un domaine; il planta une vigne, l'entoura d'une clôture, y creusa un pressoir et y bâtit une tour de garde. Puis il la donna en fermage à des vignerons, et partit en voyage. Quand arriva le moment de la vendange, il envoya ses serviteurs auprès des vignerons pour se faire remettre le produit de la vigne. Mais les vignerons se saisirent des serviteurs, frappèrent l'un, tuèrent l'autre, lapidèrent le troisième. De nouveau, le propriétaire envoya d'autres serviteurs plus nombreux que les premiers ; mais ils furent traités de la même façon. Finalement, il leur envoya son fils, en se disant :* "Ils respecteront mon fils." *Mais, voyant le fils, les vignerons se dirent entre eux :* "Voici l'héritier: allons-y ! tuons-le, nous aurons l'héritage !" *Ils se saisirent de lui, le jetèrent hors de la vigne et le tuèrent.* »

Eh bien, quand le maître de la vigne viendra, que fera-t-il à ces vignerons ? On lui répond : « *Ces misérables, il les fera périr misérablement. Il donnera la vigne en fermage à d'autres vignerons, qui en remettront le produit en temps voulu.* » Jésus leur dit : « *N'avez-vous jamais lu dans les Écritures: La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs est devenue la pierre angulaire. C'est là l'œuvre du Seigneur, une merveille sous nos yeux ! Aussi, je vous le dis: Le royaume de Dieu vous sera enlevé pour être donné à un peuple qui lui fera produire son fruit.* »

***

On dira peut-être que les « serviteurs » dont parle le texte peuvent se prévaloir de leurs droits. La terre où la vigne produit son fruit n'appartient pas aux vignerons qui la travaillent mais à un maître. En revanche ceux qui arrivent d'Afrique ou d'Asie n'ont aucun titre qui les autorise à venir. En réalité, nombreux, sont - dans l'Eglise de notre pays - ceux qui militent pour que soit respectée une morale traditionnelle ; ils semblent pourtant oublier un très vieil adage : « *En cas de nécessité, tous les biens sont communs.* » Les biens des pays privilégiés n'appartiennent pas seulement à ceux qui les produisent mais à tous ceux qui meurent de faim. Le maître de la vigne faisait valoir ses droits. Ceux qui tentent de franchir nos frontières sont nos maîtres, aux yeux de l'Évangile.

Consolider les limites à l'intérieur desquelles nous vivons, en refusant d'entendre les appels venus de l'extérieur, ne peut qu'engendrer la violence et la mort. Des milliers de personnes sombrent chaque année dans la Méditerranée, et ce n'est pas une vie que trouvent ceux qui ont réussi à pénétrer sur nos terres ; quelle pitié sur les rives de la mer du Nord ou dans certaines rues de Paris ! Le traitement qui leur est fait ressemble à celui que réservent aux serviteurs du maître, les vignerons de la parabole : ils « *frappèrent l'un, tuèrent l'autre, lapidèrent le troisième* ». La violence ne fait que grandir au fur et à mesure que déferlent de nouvelles vagues. Mais la violence entraîne la violence, à en croire la suite de cette histoire de la vigne : ces misérables qui ferment leurs portes « *on les fera périr lamentablement* ».

On pourrait croire, qu'aux yeux de l'Evangile, la condition humaine est désespérée. En réalité, l'Evangile laisse entendre que la violence n'a pas le dernier mot : « *La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs est devenue la pierre d'angle : c'est là l'œuvre du Seigneur, la merveille devant nos yeux !* » Ces paroles laissent entendre, qu'au cœur de ces entreprises de destruction, des forces de vie sont au travail. Le mystère de la Croix nous les a révélées. Jésus est lui-même cette pierre d'angle qui fut rejetée ; il fut mis en croix à l'extérieur des murs de la ville. Le point où la violence et la mort s'étalaient aux yeux de tous était celui où s'annonçait secrètement, mystérieusement, une Jérusalem nouvelle ouverte à toutes les nations. Là où régnait la violence un monde nouveau était promis. ❐ **Michel Jondot** (Pour aller plus loin, voir le site internet : https://www.dieumaintenant.com/)

LITURGIE

Je me réjouis des dons reçus, mais je pouvais m'en passer !

Année A 28e Dimanche du temps ordinaire, Ph 4 12-14.19-20 : « *Le Seigneur préparera un festin ; il essuiera les larmes sur tous les visages* » (Is 25, 6-10a, Ps 22 (23), 1-2ab, 2c-3, 4, 5, 6) R/ « *J'habiterai la maison du Seigneur pour la durée de mes jours* » (Ps 22, 6cd)/ « *Je peux tout en celui qui me donne la force* » (Ph 4, 12-14.19-20)/ « *Tous ceux que vous trouverez, invitez-les à la noce* » (Mt 22, 1-14). https://www.aelf.org/2023-10-15/romain/messe

Pour la Deuxième Lecture, il est important comme souvent de replacer l'extrait dans son contexte plus large, en particulier ici en allant voir le verset 10 du même chapitre : « (v. 10) *J'ai éprouvé une grande joie dans le Seigneur à voir maintenant refleurir vos bonnes dispositions pour moi : elles étaient bien vivantes, mais vous n'aviez pas occasion de les montrer.* » A propos de ce verset, le théologien catholique belge Camille Focant fait remarquer que Paul ne dit pas « merci » pour les dons qui ont été rassemblés... Il s'en réjouit seulement, laissant entendre qu'il aurait pu s'en passer. Le propos interpelle à l'heure des forcings de fin d'année pour recueillir le denier de l'Église. La sollicitation est fondée sur le reçu fiscal ouvrant à une déduction potentielle de 75 % sur les impôts dus à la solidarité nationale : autre question qui interpelle...

Donc Paul dit sa joie des fonds rassemblés, en même temps il dit qu'à titre personnel il aurait pu s'en passer. Bonjour l'envie de donner à l'Église. L'apôtre des gentils dit son indifférence aux aides des Philippiens : « (12) *Je sais vivre de peu, je sais aussi être dans l'abondance. J'ai été formé à tout et pour tout : à être rassasié et à souffrir de la faim, à être dans l'abondance et dans les privations.* » Bon d'accord, je donnerai désormais aux Restos du cœur, qui me remercieront vraiment, sans dire qu'ils n'en avaient pas besoin. « *Cependant, vous avez bien fait de vous montrer solidaires quand j'étais dans la gêne* » (verset 14). Ah ce côté ecclésial de dire une chose et son contraire ! Dans les versets ne figurant pas dans l'extrait du jour, Paul explique pourquoi : alors que des autres Eglises, il n'avait rien reçu... ce que par deux fois les Philippiens lui avaient donné avait été d'un grand secours. Il conclut : « (v. 17) *Je ne recherche pas les dons ; ce que je recherche, c'est le bénéfice qui s'ajoutera à votre compte.* » Là il salue sincèrement la générosité des donateurs : « v. 18 *je suis dans l'abondance ; je suis comblé depuis qu'Épaphrodite m'a remis votre envoi : c'est comme une offrande d'agréable odeur, un sacrifice digne d'être accepté et de plaire à Dieu.* » Comblé pour le surplus reçu, c'est mieux que rien !

Pas besoin, mais l'apôtre ne dit pas non : comment comprendre l'attitude de déni ? Car l'ouvrier de l'Évangile a droit à son salaire... Les prêtres, religieux et religieuses se disent « bénévoles ». Mais l'affirmation est artificielle, diocèses et congrégations leur assurent le logement et le couvert sans qu'ils aient vraiment à s'en soucier, y compris pour leur maison de retraite... Sans les dons et « offrandes », ils seraient dans l'indigence comme la communauté de Jérusalem. Ce qui n'est pas le cas de leurs fidèles laïcs qui ont des obligations familiales et des obligations d'épargne.

Dans le cas présent, la collecte est pour les « pauvres de la communauté de Jérusalem » qui, soit dit en passant, n'avait pas réussi à gérer ses finances. Naïvement, Paul aura cru que sa collecte lui attirerait les faveurs de la communauté religieuse la plus proche de la croix de Jésus. Luc, dans les Actes, relève la froideur de l'accueil. « *Si à Jérusalem, Paul loge chez Mnason, un helléniste venu de Chypre, plutôt que chez un chrétien de la ville (Actes 21,16), on l'écoute tout de même raconter dans la joie ses missions et rendre grâce à Dieu. Si Luc paraît ici un peu embarrassé, ne mentionnant même pas la remise de la collecte recueillie dans les Églises d'Europe, ce n'est peut-être que l'objectivité du narrateur, qui ne dissimule pas les problèmes.* »[1]

L'argent ne fait pas la grâce... mais il y contribue. Lorsque, dit-on, le don est vraiment désintéressé. Jésus constate : « *Le repas de noce est prêt, mais les invités n'en étaient pas dignes* » (Évangile du jour). Lesquels ? Les personnes au service de l'Église, ou les donateurs invités à un repas de reconnaissance ? ❐ **Jean Doussal**

1. https://www.la-croix.com/Les-formations-Croire.com/BIBLE/Les-Actes-des-apotres/Et-maintenant-souffrir-a-Jerusalem/Et-maintenant-souffrir-a-Jerusalem

LA RECETTE

Péché véniel

Eva Lacoste

Sacristains aux amandes

C'est tellement délicieux que le risque d'accoutumance est réel, mais l'important est de les déguster en bonne compagnie. Pourquoi ce nom de « sacristain » ? Il serait lié à la canne garnie d'une cordelière tenue par le sacristain ou le suisse des églises, emplois surtout tenus par des laïcs. Il est plus largement une allusion à la gourmandise des gens d'Eglises, tout de même bien partagée. Il y a les religieuses, les jésuites, les pets-de-nonne... et aussi le sacristain, dont la version crème pâtissière donne un avant-goût des joies célestes.

Commencez par préparer la crème pâtissière. Faites chauffer du lait entier (25 cl) dans une casserole avec une gousse de vanille fendue et grattée. Otez du feu dès que le lait frémit. Laissez infuser cinq minutes et retirez la gousse. Prenez un récipient dans lequel vous pourrez fouetter des jaunes d'œufs (2) avec du sucre en poudre (50 g) jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajoutez de la farine (30 g), mélangez et versez le lait en fouettant. Déposez dans la casserole, remettez sur le feu et faites épaissir en mélangeant constamment pendant dix minutes. Laissez refroidir.

Découpez la pâte feuilletée (400 g) en deux. Etalez chaque morceau sur le plan de travail fariné pour obtenir des carrés de 26 cm de côté. Répartissez la crème pâtissière froide sur un des carrés, puis des amandes effilées (40 g, gardez une cuil. à soupe pour la finition) et du sucre roux (50 g). Couvrez avec le second carré de pâte. Réservez au réfrigérateur quinze minutes sur une plaque tapissée de papier cuisson. Découpez le carré en six bandes à l'aide d'une roulette, et torsadez chaque bande sur elle-même. Badigeonnez avec un jaune d'œuf mélangé avec un peu d'eau. Répandez les amandes effilées réservées et un peu de sucre glace. Enfournez 35 minutes à 180°C (th. 6). Laissez refroidir sur une grille. Une touche de sucre glace avant de servir. ❐

Le conseil du sommelier

L'idéal, un blanc sec effervescent. Une Blanquette de Limoux Bio, Domaine Delmas (Aude, ancien Pays Cathare, avec l'Ariège et le Tarn), pourrait répondre aux attentes. Arômes de pomme verte et de fruits blancs, elle réussit l'alliance entre la fraîcheur et le fruit. Son nom « Blanquette de Limoux » tire ses origines de la couleur claire de la surface intérieure des feuilles de Mauzac, cépage appelé Blanquette en langue limouxine. Déjà renommée au XVIIe siècle, la Blanquette était offerte aux seigneurs, aux grands chefs militaires et aux dignitaires ecclésiastiques. ❐

Remue-méninges

Daniel Duprez

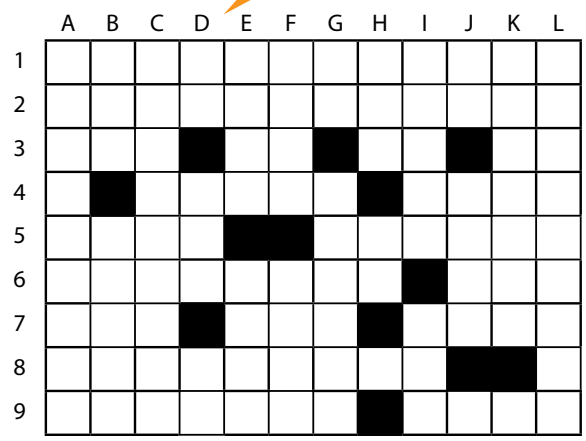

HORIZONTALEMENT

1. Il parcourt le monde. **2.** Sommaire. **3.** Elément auriculaire ; petit volume ; vieux oui ; note. **4.** Antilope africaine ; eau poétique. **5.** Rivière française du pays de Bray ; maréchal déchu. **6.** Grisera ; sigle inversé pour travailleur. **7.** Relatif ; trou pour maçon ; patron familier. **8.** Qui court vite (féminin). **9.** Qualifie Benoît XVI ; greffe.

VERTICALEMENT

A. Extravagant. **B.** Enduit pour boucher ; son gave est connu. **C.** Apophyse de l'axis. **D.** Vaut deux ; île française ; désinence verbale. **E.** Prénom féminin ; oiseau coloré. **F.** Colline artificielle ; inversée, parfois amicale. **G.** Sigle routier ; rudesse désagréable. **H.** Pou étêté ; cœur de veau. **I.** Guimbarde ; ébahie. **J.** Titane ; OTAN américaine. **K.** Lettrés. **L.** Résonne, au subjonctif.

Solution du 5 octobre 2023

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	J	U	S	T	I	F	I	C	A	T	I	F
2	O	P	E	R	C	U	L	E	■	E	M	A
3	V	A	■	A	T	O	■	P	A	R	M	I
4	I	S	A	I	E	■	A	S	T	R	E	S
5	A	■	U	T	R	E	V	■	■	I	R	■
6	L	I	B	R	E	E	C	H	A	N	G	E
7	I	N	R	I	■	L	■	A	B	E	E	S
8	T	O	A	S	T	■	E	T	E	■	E	T
9	E	■	C	E	I	N	T	U	R	E	S	■

Golias HEBDO

Rédaction en chef : Christian Terras
Secrétariat de rédaction : Vincent Farnier - **Rédacteurs** Alexandre Ballario, Eva Lacoste, Jean Doussal, Pascal Janin, Colette Gauthier, Francis Serra, Michel Théron, François Belloir,, Carmine Casarin, Jean van der Hœden, Pierre Lagnel, Gino Hoel, Gilles Herlédan, Sandrine Plaud
Site internet : Alain Bourdeau, Philippe Boireaud
Directeur de publication : Luc Terras
Edité par les éditions Golias - BP 3045 - 69605 Villeurbanne cx - sarl au capital de 50 155.73 euros
Actionnaires principaux: Christian Terras, Luc Terras
Conception graphique :
Illustration couverture :
UNE : @ Golias
Iconographie vignette :
Avant-scène : geeratii @ 123RF.com
Focus : liudmilachernetska @ 123RF.com
Société : estherqueen999 @ 123RF.com
International : joseh51 @ 123RF.com
Crédit Photos / Tous droits réservés sauf mention contraire -
Tél : 04 78 03 87 47
Fax : 04 78 84 42 03 -
redaction.golias@orange.fr
http://golias-editions.fr
Commission paritaire : 0424 C 89244 - ISSN : 192-3070 - Dépôt légal à parution - Hebdomadaire 2 € **Impression** : Digitaprint (59) - Informations relatives aux caractéristiques environnementales de la publication, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 2016 pris en application de l'article D.543-212-3 du Code de l'environnement : Origine du papier : Angleterre - Le papier est à 100 % de fibres recyclées.

A CONTRE-COURANT

Martyr

Les procès sans fin intentés à l'opposant russe Alexeï Navalny, ainsi que les condamnations toujours plus sévères qui en résultent, ont tout de la tradition stalinienne de sinistre mémoire. On invente continuellement des griefs imaginaires contre celui qu'on veut réellement éliminer, vérifiant par là le vieux proverbe : Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Ce qui me frappe est moins l'acharnement impitoyable dont il est victime que le fait qu'il s'y soit lui-même volontairement exposé. Après avoir été soigné de son empoisonnement an Allemagne, il a décidé de rentrer de lui-même en Russie, où évidemment il a été arrêté sitôt la frontière franchie. Il a fait le choix d'aller au-devant de ce qui l'attendait. En cela sa décision peut apparaître comme incompréhensible. Il aurait pu rester un opposant à Vladimir Poutine, mais loin de son pays. Il s'est expliqué en disant qu'il n'avait pas choisi d'être soigné à l'étranger, mais qu'en revanche il était libre de rentrer chez lui, quoi qu'il puisse lui arriver. Cet attachement à la liberté me fait voir en lui un personnage de Dostoïevsky, mais surtout, en filigrane, un personnage christique. On sait que le Jésus évangélique fait pareillement le choix de ne pas se défendre face à ceux qui viennent l'arrêter, tout en sachant d'avance ce qui lui est promis. Certains commentateurs même parlent même de suicide recherché. On trouve aussi le même choix de ne pas se défendre et d'accepter la mort chez Socrate.

Il est évident que Navalny restera en prison jusqu'à la mort, à moins que tombe le régime de Poutine. Comment apprécier son acte ? Il témoigne d'un idéal (la liberté) qu'il défend. Il est donc, au sens étymologique, un martyr, un témoin de la liberté. Sa conduite est-elle efficace ? Oui, si on pense à ceux qui lui survivront, dans un contexte politique changé. Pareillement pour l'assemblée des croyants chrétiens (l'Église), ou les philosophes platoniciens, disciples de Socrate. Le vrai tombeau des morts est le cœur des vivants.

Mais cette euphémisation de la mort ne doit pas être systématique. Elle fonctionne seulement si l'idéal au nom duquel elle est acceptée et recherchée est une noble aspiration : la liberté en est une. Mais pas le désir d'assurer son propre salut en détruisant les autres, comme dans le cas des martyrs terroristes. Dans ce cas, on a beau faire, la mort ne justifie rien. **Michel Théron** et ses ouvrages sur ses blogs : www.michel-theron.fr (général) et www.michel-theron.eu (artistique) **Erratum :** Le titre de mon billet dans le numéro 785 de *Golias Hebdo* n'était pas *Fanatisme*, mais *Fatalisme*..

Golias HEBDO

62 €

Offre découverte

Nom

Prénom

Adressse

Code postal

Ville

Pays

❑ Je désire m'abonner ou abonner un(e) ami(e) pour un an à Golias Hebdo (48 n°/an) au prix de 62 euros au lieu de 96 euros

Veuillez retourner ce bon de commande en joignant votre règlement à l'ordre de Golias BP 3045 - 69605 Villeurbanne cx.

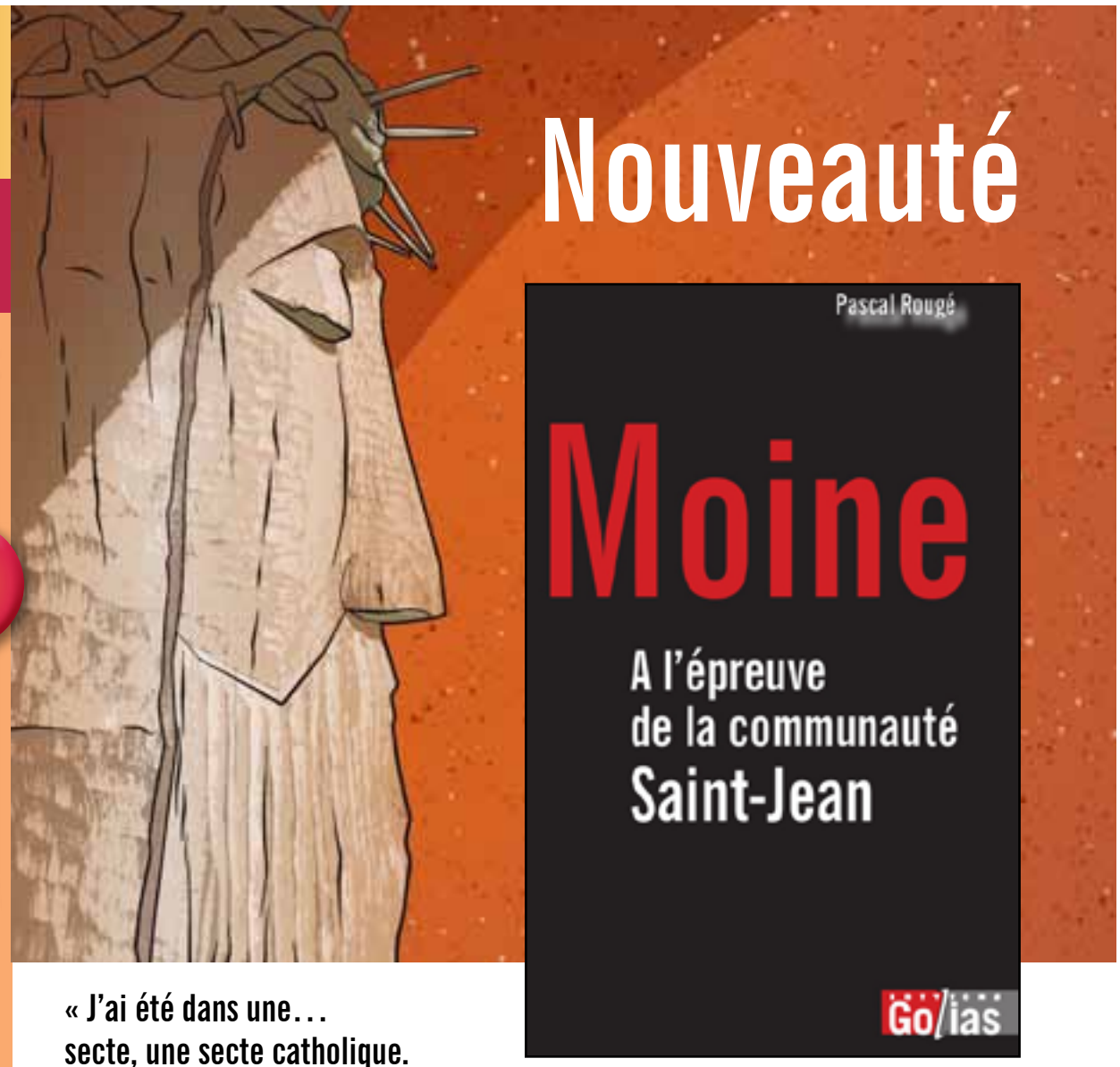

« J'ai été dans une… secte, une secte catholique. Du moins, j'ai séjourné dans une Congrégation religieuse avec des dérives sectaires fortement majorées. Entré dans la communauté Saint-Jean en 1981 à vingt ans alors que je n'étais pas croyant, j'ai été sous l'emprise du fondateur, le Père Marie-Dominique Philippe (1912-2006). »

https://www.golias-editions.fr

Vos coordonnées

Nom

Prénom

Adressse

Code postal

Ville

Pays

❑ Je désire commander « Moine » au prix de 14 euros (+ 4 euros pour participation aux frais de port)

Golias HEBDO

GOLIAS - service abonnements
BP 3045 - 69605 Villeurbanne cedex

PARIS CPCE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE